



HAL
open science

**Rencontres d'Avignon “les nouvelles données de la
gestion de la forêt méditerranéenne”. Mai 1981,
Avignon. Environnement, tourisme, loisirs**

J. Montgolfier (de), J. Guignard, M. Florent-Roattino

► **To cite this version:**

J. Montgolfier (de), J. Guignard, M. Florent-Roattino. Rencontres d'Avignon “les nouvelles données de la gestion de la forêt méditerranéenne”. Mai 1981, Avignon. Environnement, tourisme, loisirs. Forêt Méditerranéenne, 1982, IV (2), pp.247-280. hal-03554092

HAL Id: hal-03554092

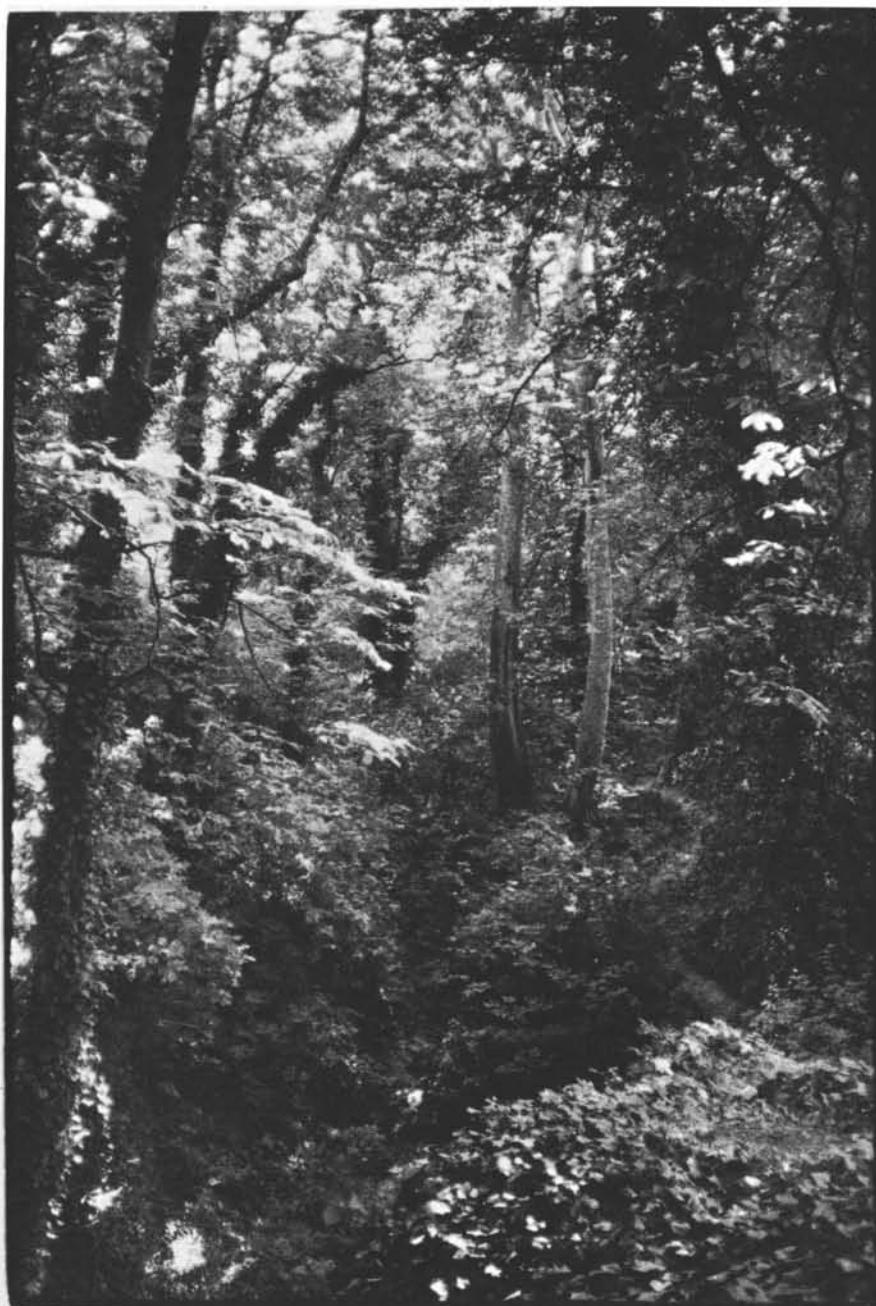
<https://hal.science/hal-03554092v1>

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Environnement tourisme loisirs



Parc départemental de Saint-Pons,
Gémenos (B.-du-Rh.)

Photo J.-B.

Sommaire

Introduction aux débats 250

- **Environnement, tourisme, loisirs en forêt méditerranéenne.**
 - Rapport de présentation du groupe 5 des rencontres d'Avignon; Jean de MONTGOLFIER 250
 - **Forêt et espaces végétaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :**
 - Rapport d'un groupe de travail de la Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement 251
 - **Deux expériences vécues de gestion d'un patrimoine forestier : une propriété dans la réalité rurale; une propriété péri-urbaine**
 - Exposé de Denis COSTE, Propriétaire forestier, Ingénieur-conseil 252
- ### **1. - Les usages sociaux des espaces boisés méditerranéens** 256
- **Chasse et brûlages contrôlés**
 - Intervention de Jean DAUMAS, président de la Fédération départementale de chasse des Bouches-du-Rhône 256
 - **Mycologie et cueillette des champignons**
 - Contribution de la Société mycologique du Vaucluse 257
 - **La sauvegarde des truffières**
 - Contribution du Syndicat des producteurs de truffes des Bouches-du-Rhône 257
 - **Motocyclette et forêt méditerranéenne**
 - Exposé envoyé par Gérard CAYZEELE, président-fondateur du Moto-club des quatre vallées de Menton 258
 - **L'automobile, les engins à moteur et la forêt**
 - Contribution de Claude GALLEY, secrétaire de l'Association « Aparament dou patrimoni verd de Marseilho » 259
 - **Nécessité et difficulté d'une politique d'ouverture de la forêt au public rural et urbain**
 - Contribution de l'association Alpes de Lumière 259

- **Projet d'une ferme-nature**
 - Contribution de l'Association occitane de défense de la forêt 261
- **La forêt départementale de Roques-Hautes**
 - Compte rendu de la tournée (matinée du 14 mai) 262
 - Note de présentation établie par l'Office national des Forêts 263
- **Forêt et accueil du public**
 - Exposé de Bernard CHEVALIER, chef du centre d'Aix-en-Provence de l'Office national des Forêts 265
- **La fréquentation des espaces naturels dans les Bouches-du-Rhône**
 - Intervention de Michel ANSELME du C.E.R.F.I.S.E. 267
- **Réflexions sur l'origine des actions d'aménagement de la forêt et des espaces naturels**
 - Intervention de Jean-Louis PARISIS du C.E.R.F.I.S.E. 267
- **Nature, état et société, perspectives de la recherche**
 - Intervention de Jean-Louis PARISIS ... 268

2. - L'urbanisation de la forêt méditerranéenne

- **Espaces forestiers et problèmes fonciers : les rôles d'une municipalité**
 - Intervention de Henri BARTHÉLÉMY, maire de Lourmarin 269
- **Le promoteur et la forêt**
 - Intervention de Jean de ALEXANDRIS, société Arts et construction 270
- **Compte-rendu de la tournée du 14 mai après-midi, animée par Catherine et Pierre PUECH, Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence.** 271
- **Observatoire foncier et définition d'une stratégie foncière globale**
 - Intervention de Georges MEYER-HEINE, professeur à l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence 273
- **Forêt et planification foncière en région méridionale**
 - Exposé de Michel NEVEUX, directeur du Centre régional de la Propriété Forestière de Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse 273
- **Structuration de l'espace et urbanisation en région méditerranéenne**
 - Exposé de Paul di ROMA, D.A.T.A.R., Mission interministérielle pour la Protection de l'aménagement du Milieu naturel méditerranéen 274

Conclusion : vers une conception plus globale de la gestion de l'espace

- **Expériences de développement intégré dans la Wilaya de Tlemcen (Algérie)**
 - Exposé de Abdelaziz GAOUAR, Maître-assistant à l'Université de Tlemcen. 276
- **Recherches pour proposer une gestion patrimoniale**
 - Exposé de Jean-Marc NATALI, société de conseil S.C.O.R.E. 278
- **Environnement-tourisme-loisir**
 - Conclusions du groupe de travail présentée par Jean de MONTGOLFIER en réunion plénière..... 279

Remarques

A. - Les textes rassemblés dans les parties I et II peuvent apparaître comme une juxtaposition assez disparate de points de vue très hétérogènes sur les usages de la forêt méditerranéenne. Une solution aurait été de les réunifier en les englobant dans un discours unique sur l'environnement, le tourisme et le loisir. Cette solution a été délibérément écartée. En effet, l'idée de base qui a présidé à l'organisation du groupe Environnement-tourisme-loisir des rencontres d'Avignon était la suivante : de très nombreux acteurs sociaux sont concernés par la gestion des espaces boisés méditerranéens, et chacun de ces acteurs a des pratiques et des discours particuliers. Plutôt que de fondre des discours particuliers à chaque acteur en un discours globalisant, nous avons préféré conserver l'originalité de chaque acteur. Néanmoins, les textes de l'introduction et de la conclusion reflètent des tentatives pour poser de façon globale les problèmes de la gestion de ces espaces, malgré la diversité des pratiques et des discours des acteurs concernés.

B. - Les textes des différentes interventions ont été établis soit à partir des documents écrits fournis par les intervenants, soit à partir des notes prises au cours des rencontres. Ces textes ont été soumis, avant publication, aux intervenants. L'ordre de présentation suit, dans l'ensemble, l'ordre chronologique des interventions. Cependant, quelques-uns ont été remis à une place plus logique, dans les cas où les interventions orales correspondantes avaient dû être déplacées en raison de l'emploi du temps des intervenants.

C. - Afin de ne pas alourdir encore la publication des travaux du groupe 5, les discussions qui ont suivi chaque intervention n'ont pas fait l'objet d'un rapport individualisé. Les précisions apportées par un intervenant en réponse aux questions des autres participants ont été intégrées au texte de son intervention. Les conclusions de portée générale ont été reportées dans le rapport de présentation des travaux du groupe à l'assemblée plénière.

D. - Mesdames Jocelyne GUIGNARD et Michèle FLORENT de l'Association Espaces Forestiers Méditerranéens ont pris une très large part à la mise en forme de ce dossier, et en sont vivement remerciées par « Forêt Méditerranéenne ».

J. M.

Le groupe de travail « Environnement, tourisme, loisirs » a été animé par :

Jean de MONTGOLFIER

Ingénieur du Génie rural, des eaux et des forêts,
Division Protection des Forêts contre l'Incendie.
Centre national du Machinisme agricole, du génie rural,
des eaux et des forêts.
Le Tholonet.
B.P. 99.
13603 Aix-en-Provence, cedex.

assisté de

Michèle FLORENT

Jocelyne GUIGNARD

Association « Espaces forestiers méditerranéens ».
B.P. 37.
83690 Salernes

Introduction aux débats

Rapport de présentation

Il est d'usage de distinguer trois catégories de fonctions remplies par les forêts : fonctions de production ; fonctions de protection ; fonctions sociales. Les questions de production sont largement traitées par trois autres groupes : produits de la forêt, pâturage en forêt, biomasse et énergie. Restent pour ce groupe les fonctions de protection et les fonctions sociales.

Le mot de fonction n'est peut-être pas très bien choisi, car il sous-entend une idée de pérennité des fonctions, comme s'il allait de soi qu'elles ont toujours existé et qu'elles continueront indéfiniment à exister sous une forme identique. Or ceci n'est vrai que pour les fonctions que la forêt remplit dans les écosystèmes. Les rapports entre la forêt, le sol, l'air, la flore et la faune sont invariables, ou du moins se modifient au rythme de l'évolution, c'est-à-dire à une vitesse infinitésimale par rapport à la durée de la vie humaine. Il n'en va pas du tout de même pour ce qui est des usages économiques et sociaux des espaces boisés. Ces usages sont conditionnés par l'environnement économique, technologique, social et culturel de la forêt. Illustrons cela par quelques exemples. Dans le domaine de la production, on affirmait, à la fin du XIX^e siècle, « les garrigues à chêne vert du Languedoc représentent une richesse forestière considérable » en pensant à la production de tanins à partir de l'écorce de ces chênes verts. Et pour maximiser cette production de tanins à partir de l'écorce de ces chênes verts on recommandait une sylviculture de taillis à très courte durée de révolution, en ne conservant qu'un couvert assez clair pour que les écorces bien mises en lumière s'enrichissent en tanins. C'est exactement l'inverse de la sylviculture préconisée aujourd'hui ! Prenons un autre exemple, celui de la chasse. Dans les sociétés rurales traditionnelles la chasse était reliée à un grand nombre d'activités sociales. En outre elle avait un rôle alimentaire notable en fournissant un complément appréciable de protéines. Aujourd'hui, au contraire, c'est devenu un loisir coûteux, qui entraîne l'achat d'équipements spéciaux, de gibier de repeuplement, etc. Troisième exemple : il est bien certain que sans le développement de l'automobile durant les dernières décennies, les espaces boisés ne seraient pas soumis à la demande de constructions qui se manifeste actuellement. Certes le

cabanon ou le mazet correspondent à de vieilles coutumes provençales ou languedociennes, mais il s'agissait d'un habitat sommaire, temporaire, et point trop éloigné de la maison permanente. Au contraire l'automobile permet aujourd'hui d'habiter une grande maison à 30, 50 km de son travail, ou même plus loin encore, au milieu de l'espace appelé naturel. Sans parler des résidences secondaires.

A des fonctions permanentes de protection, il semble donc préférable d'opposer des usages économiques et sociaux, se transformant aux rythmes des transformations de l'économie et de la société.

Les fonctions, permanentes, de protection, sont censées être bien connues : la forêt protège le sol de l'agression directe des éléments du climat : soleil, vents et pluies souvent torrentielles dans les régions méditerranéennes. Elle empêche ainsi l'érosion. Elle produit des débris végétaux dont la décomposition fournit une matière organique qui permet la lente reconstitution des sols méditerranéens souvent appauvris. Elle régularise le régime des eaux en favorisant l'infiltration et en réduisant le ruissellement. Elle contribue ainsi à diminuer les risques d'inondations, et à augmenter les débits d'étiage. Son couvert crée un micro-climat plus frais et humide qu'à l'extérieur, et donc plus favorable à la vie et au développement de la flore, de la faune, ainsi que des micro-organismes qui jouent un rôle essentiel dans la vie et la reconstitution du sol. Elle constitue un paysage souvent très apprécié. Ce qui est le plus frappant, à propos de toutes ces fonctions de protection prétendument si bien connues, c'est le manque considérable de données scientifiques les concernant. En définitive, on sait très peu de choses sur les relations entre le couvert forestier, le sol, le cycle de l'eau, les cycles des matières organiques et minérales, le micro-climat. Malgré de très intéressants développements récents de la recherche, les lacunes paraissent encore immenses. L'indispensable développement de la recherche sur l'écologie méditerranéenne pourrait être à lui seul le thème d'un colloque, et le groupe 5 ne prétendra pas traiter cette question. Il se consacrera aux usages sociaux de la forêt, sujet à lui seul extrêmement vaste.

En effet les usages sociaux de la forêt dépassent très largement la « fonction de récréation » à laquelle on les réduit parfois. Il semble nécessaire de distinguer trois grandes catégories parmi eux :

- les usages sociaux de type traditionnel, surtout liés à la vie rurale ;
- les usages sociaux liés à la vie urbaine, notamment au tourisme et aux loisirs, mais n'entraînant pas disparition du caractère forestier de l'espace ;
- les usages sociaux liés à un changement de nature de l'espace, c'est-à-dire à la construction de résidences principales ou secondaires.

Sans oublier bien sûr les usages économiques dont nous ne parlerons pas ici.

Sur un même espace, ces différents usages sont parfois complémentaires, parfois concurrentiels, voire conflictuels. Considérons par exemple une même parcelle forestière, ancienne terre de culture abandonnée, recolonisée par une végétation forestière spontanée. Elle peut être considérée : par un agriculteur comme une zone à défricher pour être remise en culture ; par un éleveur comme un pâturage à améliorer (par le feu éventuellement) ; par le forestier comme un endroit à reboiser en essences de valeur ; par le promeneur comme un paysage à laisser intact ; par le touriste comme un endroit idéal pour bâtir sa résidence secondaire ; par le chasseur comme un terrain giboyeux, d'où bannir toute autre présence que la sienne ; par l'ornithologue comme un lieu à mettre en réserve pour y étudier un oiseau très rare qui y niche...

Forêt et espaces végétaux en région Provence- Alpes- Côte d'azur

De manière générale, les différents usages sociaux de la forêt correspondent aux pratiques d'acteurs sociaux différents, qui souvent parlent des langages différents et ont par conséquent du mal à se comprendre. Par exemple, à celui qui parle de rentabilité on répond « vous êtes un valet du capitalisme exploiteur ». A celui qui parle d'aménagement « vous êtes un support de l'Etat centralisateur ». A celui qui parle d'écologie « vous voulez revenir au Moyen-âge ». Le chasseur se fait traiter d'assassin, le propriétaire de spéculateur, le reboiseur d'affreux enrésineur.

La diversité des usages et des langages parlés par les usagers est ainsi source de grosses difficultés pour la gestion des espaces boisés méditerranéens. Une difficulté supplémentaire est que beaucoup de ces usages sont non marchands, ce qui rend difficile l'utilisation du calcul économique classique pour arbitrer les conflits d'usage et guider la gestion de ces espaces. Et pourtant ce caractère non marchand est source de bien des difficultés. Ainsi la collectivité bénéficie gratuitement de nombreuses valeurs d'usages liées à la forêt : lieu de loisirs et de promenade, cadre paysager de qualité, protection du milieu naturel, et tandis que les propriétaires (privés ou collectifs) supportent les charges fiscales et les charges d'entretien liées à la propriété forestière. Inversement il arrive que les propriétaires soient les bénéficiaires d'importantes plus-values foncières qui ont leur source dans des investissements réalisés par la collectivité (voierie et réseaux divers).

Toutes ces implications financières liées aux usages sociaux ne sont pas une des moindres difficultés de la gestion de la forêt méditerranéenne !

Partir du fait que les usages sociaux de la forêt méditerranéenne sont très variés, et qu'ils s'expriment par des langages très différents, pour en tirer des conséquences quant à sa gestion, telle est la démarche que le groupe 5 se propose de suivre.

Le jeudi après-midi sera consacré à l'intervention d'acteurs sociaux, qui exposeront leurs propres points de vue et leurs propres façons de voir les choses. Ce seront notamment les propriétaires privés, les chasseurs, les ramasseurs de champignons, les promeneurs, les pratiquants de la moto verte, les promoteurs immobiliers, les élus de communes forestières.

La tournée du vendredi permettra d'analyser sur le terrain deux types de problèmes, liés aux loisirs des urbains en forêt (forêt départementale de Roques-Hautes à côté d'Aix-en-Provence) et à la construction en forêt (flanc Nord de la chaîne de l'Etoile).

La séance du samedi matin aura pour objectif d'examiner comment la gestion de la forêt méditerranéenne peut répondre à la fois à deux exigences :

- respecter les contraintes qu'impose la vie des écosystèmes forestiers, et leur reproduction à long terme;
- prendre en compte les usages multiples, et parfois conflictuels, des espaces boisés.

Cet examen abordera les aspects suivants de ce problème :

- aménagement forestier et gestion quotidienne de la forêt,
- aménagement foncier et affectation des sols,
- structuration de l'espace et urbanisme,
- analyse sociologique des pratiques des usagers,
- éléments pour une gestion patrimoniale du territoire.

De cet examen le groupe devrait tirer quelques conclusions à présenter en session plénière le samedi après-midi.

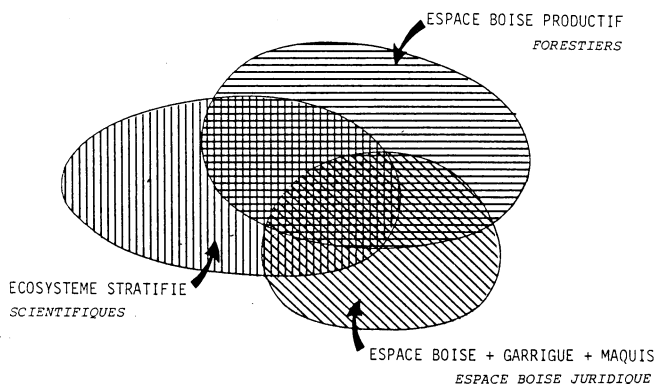
J. M.

La Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement a constitué un groupe de travail interne composé de quatre Chargés de mission (Philippe DIEUDONNÉ, Dorothee MEYER, Guy de la PERSONNE, Michel RACINE) dont les premières réflexions articulent cette note.

Ces réflexions sont basées sur la pratique quotidienne qui conduit à tenter de concilier protection et aménagements dans les relations avec les différents acteurs concernés par la forêt méditerranéenne.

Considérer les espaces boisés dénommés « Forêt Méditerranéenne » pose d'abord un certain nombre de questions. En premier lieu, les connaissances de la forêt méditerranéenne sont insuffisantes et demandent à être développées. Ensuite, le mot « forêt » recouvre une délimitation géographique, une composition, des formes, des territoires et des représentations différentes suivant que la parole est donnée à l'ingénieur, au berger, au scientifique, au chasseur, au promoteur, à l'habitant d'un grand ensemble ou au touriste.

Ainsi pour le forestier, la « forêt » est avant tout un espace boisé productif, pour le scientifique elle représente un écosystème stratifié. La « forêt juridique » recouvre encore un autre espace géographique incluant en région méditerranéenne des garrigues et maquis.



Doit-on considérer la forêt méditerranéenne comme l'intersection de ces trois concepts ou comme leur ensemble ?

Comment ces différentes conceptions s'articulent-elles avec les pratiques de chacun ?

S'il est clair pour le chasseur comme pour le scientifique que la richesse d'un milieu boisé tient à la diversité de ses espèces animales et végétales, l'intérêt de l'exploitant réside dans la spécialisation dont les conséquences demandent à être mieux connues, en particulier en

matière de « fragilisation » du milieu » la réussite de la forêt de cèdres du Luberon ne peut faire oublier l'échec du pin maritime détruit par le matsucoccus.

Enfin, le concept d'écosystème qui met en jeu l'ensemble des éléments du milieu naturel (substrat, faune, flore), intègre l'ensemble des acteurs sociaux et permet de resituer la forêt dans un contexte global. Ce dernier paraît particulièrement nécessaire dans une région où les espaces boisés ne peuvent être considérés comme des entités séparées de leur environnement. C'est pourquoi il nous paraît préférable de travailler sur le concept global d'espace végétal méditerranéen.

Au moment où différentes initiatives sont menées par les pouvoirs publics (Délégués de massifs, rapport DURROURE...) il semble important de souligner la diversité des concepts, besoins et objectifs prenant la forêt comme support ainsi que la nécessité d'une gestion tenant compte de cette diversité. La gestion des espaces végétaux méditerranéens ne doit pas seulement tenir compte des objectifs économiques de production mais aussi des nécessités de la protection des milieux, de la conservation d'un patrimoine et du maintien, voire du développement, des différentes pratiques que ces espaces permettent.

De même qu'il faut, dans le domaine de la production, lier gestion de la forêt et industrie du bois, il est nécessaire d'associer à la création de nouveaux boisements, l'étude de l'impact qu'ils auront sur leur environnement à long terme. Quelles peuvent être les conséquences dans les régions méditerranéennes du remplacement de milliers d'hectares de Chênes pubescents par des Cèdres ? Quelles peuvent être les conséquences de la création de pistes et routes en forêts ?

Par ailleurs, s'il y a lieu d'améliorer la productivité de la forêt, on ne peut oublier que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un nombre important de forêts qui ne pourront être « rentables » au regard des critères économiques définis pour des zones plus productives. Pour ces espaces, doivent être mis en place, dans un contexte d'économie globale à la fois urbaine et rurale, des systèmes de gestion nouveaux et diversifiés. Sauf à les abandonner à la spéculation immobilière, la gestion des espaces « non rentables » ne doit pas être considérée comme un luxe.

Une telle approche permettrait d'aborder sur l'ensemble du territoire régional des questions telles que la production de bois de plantations d'alignement le long des voies et des routes. Une politique régionale pourrait être définie dans ce domaine qui a jusqu'alors été négligé, tant du point de vue économique que du point de vue paysager.

Le paysage est en effet une autre dimension à prendre en compte par des études d'architecture du paysage associant gestionnaires, écologues, architectes-paysagistes... Tout aménagement pose des problèmes qui ne se réduisent pas aux seules contraintes techniques, notamment du point de vue des tracés et des formes, problèmes qui ne seront pas résolus par des études d'impact trop sectorielles ou par des études paysagères basées sur le concept « d'intégration » qui s'avère inopérant à cette échelle.

Les projets de gestion nouvelle des espaces végétaux méditerranéens nécessitent une prise en compte globale de l'environnement, au sens où l'entend l'article 1 de la loi relative à la protection de la nature. Les différents types d'usage de l'espace végétal méditerranéen et des conflits qu'ils soutendent, nécessitent une meilleure connaissance de ces pratiques. Il y a lieu de fixer pour l'utilisation de ces espaces, des objectifs permettant de préserver tout à la fois les intérêts de chacun des acteurs concernés et la possibilité de conférer à ces espaces des fonctions diversifiées.

Deux expériences vécues de gestion d'un patrimoine forestier : une propriété dans la réalité rurale une propriété péri-urbaine

**Intervention de Denis COSTE,
Propriétaire forestier dans le Gard**

Je suis co-propriétaire de ces deux propriétés et j'en assure la gestion.

Elles se trouvent dans la garrigue gardoise, l'une à 30 km de la ville de Nîmes (150 000 habitants), l'autre dans sa proximité immédiate.

Ce sont deux propriétés familiales, acquises depuis respectivement 600 ans et 200 ans.

Dans les deux cas, les bois, essentiellement de chênes verts, coexistent avec une exploitation agricole.

Leur évolution a été assez comparable jusqu'à ces dernières années. On constate maintenant des divergences nettes.

1. – Le bois de Costeplane, à 30 km au nord-ouest de Nîmes

Le 6 juillet 1405, Jean COSTE achetait à Jean DUCLAUX le domaine qui s'appelait alors Montvaloux. Le prix était de 39 livres tournois et sous la cense annuelle de 6 sous tournois et 5 cartes d'avoine au profit du Seigneur de Clairan.

Le domaine était alors entièrement boisé. Il devait le rester pendant plusieurs siècles encore. (58 ha de bois et 5 ha de terres et hermes figurent au compois de Clairan de 1620).

Mais il était dès alors adjoint à une exploitation agricole voisine sise sur la paroisse de Cannes.

Actuellement, 40 ha sont encore en bois (terres à plus de 10 % de pente), 18 ha en terres et vignes (les moins pentues).

Le défrichement fait en 1840 a cependant conservé un chêne vert qu'on dit de la forêt originelle : 600 ans.

Photo 1. – Chêne vert, témoin de la vieille forêt. La légende transmise de père en fils dit que cet arbre existait lors de l'achat de la propriété en 1404. (Pour l'échelle, voir le tracteur à gauche).

Photo D. COSTE



a. – Toute l'histoire de ce bois est commandée par l'attachement passionnel d'une famille à son tènement

Les troubles causés par les lois édictées contre la « Religion prétendue Réformée » amenèrent les Coste à constituer entre eux, en 1592, une société universelle de biens, chargée essentiellement de doter les filles et d'établir les enfants qui étaient illégitimes puisque nés de parents mariés « au désert ».

La dissolution de cette société en 1643 provoque un partage du bois. Mais Jacques en rachète les deux tiers en 1679, puis le reste en 1682.

Grâce au droit d'aînesse qui existait alors, le bois est resté non partagé jusqu'à la Révolution.

Ce sont de nouveaux achats de bois, grâce aux adjudications de biens nationaux ou nouvellement communaux, en 1787 et 1791, qui ont agrandi le patrimoine et ont permis en 1870 le partage du domaine des Coste en deux parts, en maintenant entièrement dans un des lots de bois de Costeplane.

Le bois est resté dans l'exploitation agricole alors constituée jusqu'en 1976. Au décès de mon père il est devenu indivis entre les 4 héritiers, dont moi-même. Je m'efforce depuis lors, petit à petit, de racheter leurs parts à mes frères et sœur.

Le comportement des propriétaires successifs depuis les lois révolutionnaires sur les partages successoraux a été, comme classiquement dans le milieu rural :

- soit d'épouser des femmes bien dotées et d'avoir peu d'enfants, comportement peu dynamique;
- soit par économie et labeur de gagner assez pour indemniser les héritiers quittant l'exploitation.

Cette situation est, il faut l'avouer, de plus en plus difficile, avec en sus l'obligation de gagner et économiser les droits de succession.

D'où l'impact au moins psychologique important pour les propriétaires forestiers de la loi SEROT, amendement MONICHON.

Photo 2. – La vieille bergerie engloutie dans le bois montre l'ancienneté du pâturage de la forêt.

Photo D. COSTE



b. – Dans un milieu très sensible aux incendies de forêts, la gestion est très prudente

Dans notre milieu rural, et au moins jusqu'à ces dernières années, le moyen le plus simple et le plus efficace de montrer son mécontentement ou son opposition, économique, religieuse ou politique, a été... l'allumette.

Le propriétaire d'un bois trop sensible au feu doit en assurer la gestion avec prudence.

Pas de querelles avec les chasseurs locaux : la chasse est ouverte gratuitement aux chasseurs de la commune.

Pas de querelles avec les voisins : être présent et maintenir ses droits, pour ne pas avoir à réclamer contre des lésions éventuelles.

Prévenir les litiges et tensions locales en participant aux activités de la commune, mais en évitant toute position trop dominante.

Depuis la Révolution, un Coste a toujours été au conseil municipal. (Mais pas Maire depuis 1813). De même, il est administrateur de la Cave Coopérative.

N'introduire les changements que progressivement (et diplomatiquement). Ainsi, une partie du bois a été clôturée de barbelés pour pâturage de taureaux. Cela s'est fait en 5 ans, d'abord une partie avec des chevaux, puis introduction de taureaux camargais sur une partie qui s'agrandit peu à peu.

En même temps, l'intérêt pour la forêt est une tradition familiale. Et ceci bien que le bois de chênes verts ne soit pas une très belle forêt.

Mon grand-père, Gustave Coste, fut un des fondateurs du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard, où j'ai moi aussi le plaisir de militer.

c. – La production du bois reste dans l'ensemble traditionnelle

Le pâturage

Les bois ont toujours été pâturés.

Porcs et moutons jusque vers 1900.

Moutons sur la propriété jusqu'en 1918, puis troupeau d'un berger voisin jusqu'en 1976.

Depuis, chevaux et bovins de manadiers camargais.

L'exploitation en bois

Jusqu'en 1947, exploitation en taillis à coupe tous les 20 à 25 ans, avec jusqu'en 1914 exploitation des écorces pour le tanin.

Les comptes de 1885 précisent qu'une coupe de 20 ha a produit, à 18 ans :

415 balles d'écorce de 100 kg à 14 F . .	5 810 F
145 000 kg de bois à 1,25 F sur place .	1 812,50 F
	<u>7 622,50 F</u>

Nous n'avons pas les frais pour 1885, mais pour 1903.

Ecorçage : 1,15 à 1,50 F par 100 kg d'écorce verte. (Qui fait en séchant un déchet de 50 %).

Un homme à 5 F par jour emballe 500 kg d'écorce sèche. Il faut compter 0,50 F de corde par balle.

Il faut faire sécher l'écorce et la couvrir s'il pleut.

Si bien que le prix de revient d'une balle de 100 kg d'écorce sèche ressort à :

Coupe : 1,50 F × 2	3,00 F
Séchage, transport au Mas	2,00 F
Emballage, corde	0,50 F
Main-d'œuvre	<u>1,00 F</u>
	6,50 F
+ camionnage à Nîmes	<u>1,00 F</u>
	7,50 F

Coupe du bois : 1 homme à 3 F par jour à l'époque peut abattre de 5 000 à 7 500 kg de bois moyen (abat-tage tantôt à la cognée, tantôt au « débourdoir » (saut du piquet)).

En admettant que le franc n'a pas varié de 1885 à 1903, cela laissait net :
7 622,50 – (415 × 7,50) –
(145 000 × 3/6 000) = 4 437,50 F pour 20 hectares, en francs 1885 = 221,87 F/ha, soit en francs 1982 : 221,87 × 13,77/18 = 169,70 F par hectare et par an + le revenu de la pâture que nous ignorons, moins l'impôt foncier.

d. – Le revenu actuel

Le revenu du bois, grâce à la forte reprise du cours des bois de chauffage, peut être estimé 1 m³ par hectare et par an, à 25 F = 25 F (en 1978, il n'était que de 5 F !).

Nous avons sur ce bois un revenu cadastral de 3,21 F/ha, qui donne un revenu corrigé de 8,62 F/ha, une taxe FNB de 0,9739 F par F de revenu cadastral corrigé, une cotisation cadastrale MSA de 0,8451 F par F de revenu cadastral corrigé, soit au total 16 F de taxes par hectare et par an.

En plus, depuis 2 ans, le pâturage des bovins nous est payé 7,50 F par hectare et par an.

Conclusion

C'est dans ce pâturage de bétail camargais qu'est le phénomène nouveau.

Bien que le pâturage en lui-même soit une activité traditionnelle, la nature du bétail est liée à l'essor d'une activité d'exploitation des loisirs qu'est une manade. C'est donc par là que ce bois participe aux loisirs des citoyens.

Mais pour l'essentiel, nous considérons le bois, économiquement, comme un accessoire de l'exploitation agricole.

Pour nos besoins nous faisons un « balivage ».

Le reste est réservé pour une coupe l'année où les besoins de l'exploitation seront particulièrement impérieux (grêle ou gelée des vignes).

Enfin, le bois doit permettre une meilleure transmission de l'exploitation entre générations, en permettant une valorisation occasionnelle du travail disponible lorsque le jeune commence à travailler « en surnombre » et que la main-d'œuvre se trouve trop importante sur la seule partie agricole de l'exploitation.

Le but de la gestion et de l'activité du propriétaire sont en effet de réunir l'exploitation agricole et sa forêt, intactes, sur la tête de l'un des fils et de conserver ainsi l'outil de travail et les racines familiales.

Photos 3-4. – Vues du taillis.

Photos D. COSTE



2. – *Le bois de Vaqueirolles, en bordure de Nîmes*

Il est entré dans la famille en 1809 pour 313 ha et en 1815 pour 117 ha de plus.

Les bois étaient alors considérés comme de « bons pâturages ».

Il en restait en 1938 370 ha, dont 305 ha de bois taillis.

Ils furent jusqu'en 1960 gérés de façon assez semblable à celle du bois que nous venons de décrire, avec toutefois davantage de péripéties dans les partages et dans les rachats de parts entre membres de la famille.

Ils étaient en 1960 propriété de mon grand-père.

Lors de son décès, la propriété fut divisée en deux :

La moitié la plus éloignée de la ville est restée liée au domaine agricole.

La moitié la plus proche de la ville, soit 170 ha, est restée indivise entre les cohéritiers. Il y en avait 4 à l'époque. Il y en a actuellement 27.

Si bien que cette extrême division du bois a considérablement émoussé toute sensibilité ou passion à son sujet, tout au moins dans la 2^e génération.

(Les plus âgés, sans d'ailleurs l'avouer ouvertement, répugnent encore nettement à toute vente).

La gestion

Autrefois, la proximité de Nîmes donnait une bonne valorisation au bois : fagots pour les boulangers de la ville.

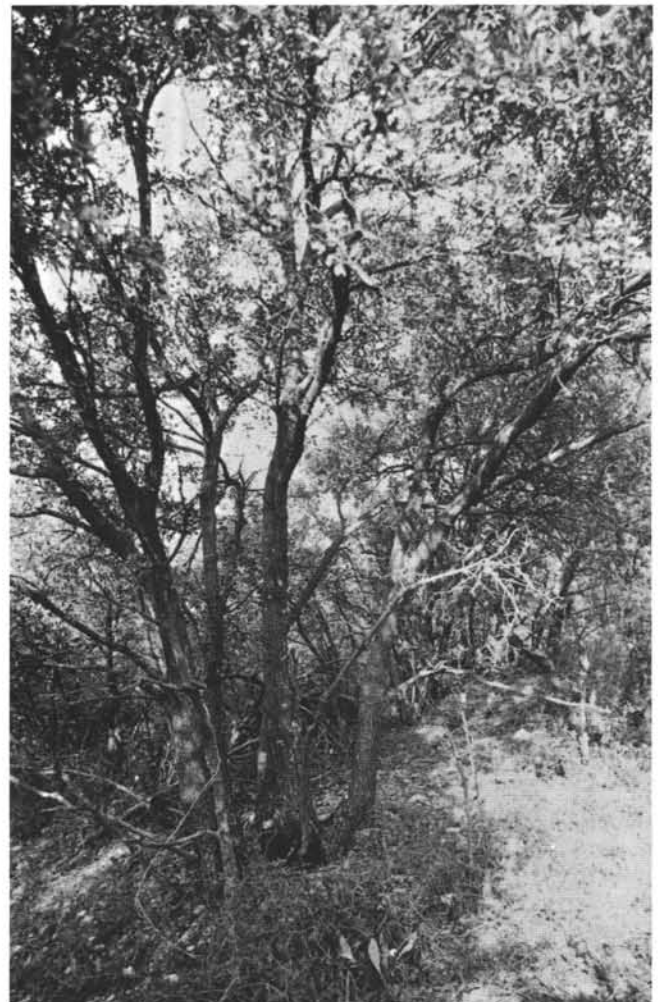
Les bois étaient pâturés.

Actuellement, les boulangers chauffent leurs fours sans bois et le troupeau a disparu.

Le seul revenu est la location de la chasse, dont l'intérêt est :

- d'une part directement financier ;
- d'autre part pratique, le garde-chasse assurant un gardiennage intéressant.

Le bois n'est plus récolté que par les incendies, qui sont devenus fréquents autour de la ville.



(La surveillance des bois pour la prévention des incendies représente une charge très importante, du 15 juin au 15 septembre et spécialement en juillet et en août. Avec 2, 3 ou même 4 rondes quotidiennes de surveillance).

La gestion du bois consiste essentiellement, en fait, en luttes administratives pour tenter de valoriser le foncier.

Sur 170 ha, 60 ha peuvent être actuellement considérés comme des terrains à bâtir.

Les 110 ha restants, non constructibles, font cependant l'objet d'une demande importante de la part des urbains, pour des terrains dits « de week-end », avec aménagement de pistes succinctes et dégagement d'une plate-forme par parcelle.

La demande de petites parcelles de 2 000 à 5 000 m² est actuellement très importante autour de Nîmes.

Disons un mot de ce problème.

Le Nîmois aime la chasse, mais ne paraît pas très intéressé par la promenade en garrigue, la botanique, la recherche des papillons ou l'observation des oiseaux...

Mais il aime avoir un petit coin pour planter quelques arbustes, jardiner un peu et surtout jouer de sa tronçonneuse, faire des grillades ou jouer aux boules le dimanche.

Nîmes avait depuis le XIX^e siècle une ceinture de « mazets » qui répondaient à ce besoin.

C'étaient des parcelles de garrigue, complantées d'oliviers, dans lesquelles une petite bicoque abritait les outils et le matériel et pouvait abriter l'activité du dimanche, voire le couchage du week-end.

Cette ceinture a été rognée par la ville.

Mais on assiste à une repoussée d'espaces de loisirs individuels du même type dans la zone de garrigue plus lointaine.

Le mazet de pierre étant remplacé par la cabane de planches, ou surtout la caravane.

Il est très probable qu'il y a également une idée spéculative sous-jacente, avec l'espoir de possibilité ultérieure de construction.

Mais nous assistons à une poussée urbaine particulièrement pressante tendant à une parcellisation extrême du bois dans la proximité immédiate de la ville.

Les usages sociaux

Chasse et brûlages contrôlés

Intervention de Jean DAUMAS, Président de la Fédération départementale de Chasse des Bouches-du-Rhône.

C'est en tant que chasseur et paysan que je tiens à m'exprimer, faisant abstraction des autres formes d'utilisation de la forêt.

Actuellement, la forêt provençale se présente principalement comme un espace peu productif où le gibier a bien du mal à trouver sa nourriture. C'est notamment le cas des étendues boisées de chêne kermès et de pin d'Alep qui ont envahi le territoire et qui occasionnent régulièrement de graves incendies pendant les périodes sèches. Il y aurait un moyen pour, à la fois, augmenter la nourriture du gibier et éviter les grands incendies : ce serait un brûlage en damier en mosaïque ou par bandes. Il ne concernerait chaque année que quelques pour-cent du territoire, choisis dans des terrains propices. Il serait fait à certains moments de l'année et dans des conditions climatiques et techniques bien déterminées. Il favoriserait la repousse d'une végétation consommable par les animaux et l'apparition d'un couvert indispensable à la vie du gibier.

Depuis une quinzaine d'années, les chasseurs cherchent à promouvoir ce type de pratique qui sont un moyen de prévention contre les incendies de forêt. Ils se déclarent prêts à participer à des opérations de brûlage contrôlé et souhaitent étendre les petits feux contrôlés à quelques pour-cent du territoire, mais ces tentatives se sont heurtées jusqu'à présent au refus des autorités forestières.

Résumé de la discussion

A cette demande, M. CHEVALIER, chef du centre de gestion d'Aix-en-Provence de l'Office National des Forêts a apporté la réponse suivante :

La politique de « petits feux contrôlés » préconisée par les chasseurs doit se concevoir dans le cadre d'un aménagement global de la forêt.

L'O.N.F. a déjà participé à des expériences de petits feux dans les Alpilles. Ces opérations ont présenté certaines difficultés de mise en œuvre et on a pu constater que, malgré les précautions prises, certains arbres adultes ont brûlé. Cependant, dans le cadre d'un plan d'aménagement global, ce type de pratique pourrait être concevable, mais à petite échelle. Il risque en effet de favoriser l'apparition d'espèces pyrophiles et notamment le pin d'Alep. Par ailleurs, les travaux en forêt, notamment le débroussaillage et le sous-solage, constituent également des moyens de prévention contre les incendies de forêt.

des espaces boisés méditerranéens

Mycologie et cueillette des champignons

Contribution de la Société Mycologique de Vaucluse

La Société Mycologique de Vaucluse, créée depuis 25 ans, a vu évoluer les problèmes de la forêt, en même temps que ceux de la mycologie.

La forêt est soumise à un ensemble de déprédation qui sont toutes liées à sa fréquentation par un nombre de promeneurs de plus en plus grand.

La déprédation de la flore mycologique nous semble provenir des causes suivantes :

1) l'ouverture de routes nouvelles permettant la pénétration croissante vers des secteurs jusque là peu fréquentés et donc à l'abri;

2) le défrichage de nombreux bois de la région dans un but de mise en culture ou d'urbanisation;

3) l'envahissement des bois et forêts par les promeneurs, pas toujours soucieux de l'intégrité de la forêt ni des intérêts des propriétaires, entraînant de la part de ceux-ci des réactions parfois violentes pour s'opposer à la pénétration chez eux : de plus en plus de barbelés, de plus en plus d'interdictions;

4) le ramassage des champignons à but commercial par des équipes nombreuses, détruisant le sous-sol sans discernement avec des outils variés et compromettant ainsi les récoltes futures.

Nous avons ainsi constaté au long des années la disparition de plusieurs sites spécifiques de certaines espèces, celles-ci n'apparaissant plus après la destruction de leur biotope.

Conclusion

Il nous paraît indispensable d'agir sans relâche sur les mentalités pour arriver à sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes de préservation de la nature... avant que celle-ci ne subisse trop de pertes irréparables. C'est pourquoi les associations et les médias doivent avoir un rôle éducatif. Dépassant la simple préoccupation de la récolte de champignons comestibles, ils doivent s'attacher à la prévention des risques d'empoisonnement, à l'identification de la récolte dans un but mycologique et à la notion de découverte de la nature. Ils doivent sensibiliser le public aux problèmes de fragilités du milieu naturel.

La sauvegarde des truffières

Contribution du Syndicat des producteurs de truffes des Bouches-du-Rhône

J'interviens au nom du président du Syndicat des producteurs de truffes des Bouches-du-Rhône, M. ROCHIA, excusé par un empêchement majeur et regrettant bien de ne pouvoir venir. Je suis le secrétaire administratif de ce syndicat dont le siège social est à la mairie de Bearecueil.

Dans notre pauvre forêt provençale parcourue et dégradée par l'incendie, on trouve encore pas mal de zones vertes constituées de taillis de chênes qui étaient exploités par les agriculteurs en truffières naturelles. Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, bon nombre de propriétaires forestiers envisagent et aménagent (à leurs propres frais ou avec des subventions) des truffières pour constituer des coupe-feu. Ils font, en particulier ceci sur des friches, des terres agricoles abandonnées, des banaous ou encore en pleins massifs boisés dans des clairières ou des vides forestiers.

Conscients de l'intérêt de la mise en valeur de leurs terrains et surtout des coûts d'investissements (de l'ordre de 15 000 F/ha), les propriétaires forestiers et agricoles se sont constitués en syndicat des producteurs de truffes **pour avant tout se défendre contre le braconnage et le pillage** plus ou moins organisé de la part des citoyens essentiellement, des étrangers et des vacanciers.

Lorsqu'on examine le cours de la truffe, de l'ordre de 1 000 F/kg, le cycle de production de l'ordre de 10 à 15 ans dans le cas de truffières récentes, on peut donc considérer que c'est un véritable vol qui est commis dans ce qui reste d'espace rural. Les truffières sont stérilisées en une saison (coups de pioche et de rateau sauvages, prélèvement et coupes d'arbres (micorhizes, moto verte) alors que, bien conduites, les truffières peuvent durer un demi-siècle.

Dans les Bouches-du-Rhône, il y a environ 9/10 de truffières sauvages contre 1/10 de cultivées. Il faut signaler qu'un certain nombre de truffières sauvages sont suivies régulièrement par leurs propriétaires.

La lutte contre le vol de truffes

Malheureusement, la truffe est considérée comme un champignon commun et non comme le fruit d'un travail de longue haleine et de persévérance; elle devient donc une valeur nulle, sauf pour le « trafiquant ».

Le syndicat des trufficulteurs comprenant une soixantaine d'adhérents s'emploie donc à y remédier par :

- une lettre adressée au procureur de la république qui n'a jamais eu de suite;
- des panneaux autocollants sont en vente et apposés en bordure des plantations; ils sont vendus 10 F;
- la glue est utilisée pour piéger et dissuader les délinquants;
- il faut attraper les braconniers en les surprenant et piégeant au moyen de photos à transmettre à la gendarmerie; il faut prévenir immédiatement le syndicat;
- il faut faire des exemples ou arrangements à l'amiable très chers (5 000 F payables en 48 h par exemple);

désigner le délinquant par inscription dans un journal local ou encore au journal officiel;

- certains propriétaires envisagent même de se garder avec un fusil à sel : avis aux amateurs !;
- il faudrait faire comprendre aux promeneurs, braconniers ou autres, l'importance de l'effort d'entretien à réaliser pour obtenir les fruits de l'investissement (travail superficiel du sol, élagage, débroussaillage, plantations complémentaires) par des journées de vulgarisation.

Nous espérons que l'appel lancé par les trufficulteurs sera entendu : il y va de l'avenir du monde rural et forestier.

Motocyclette et forêt méditerranéenne

**Exposé envoyé par M. Gérard CAYZEELE,
Président-Fondateur du Moto-Club
des Quatre Vallées de Menton.**

Lorsqu'il m'a été demandé un exposé qui traduirait les difficultés de la pénétration de la moto dans les éléments de la forêt méditerranéenne; j'ai découvert avec plaisir qu'un organisme sérieux se penchait sur le problème important du partage des terrains d'évolution.

Placé à la tête d'un Service qui est en contact permanent avec la population qui est chargé de sauvegarder, de créer des chemins et des sentiers de promenades et de randonnées, je puis dire l'importance de la confrontation entre les éléments naturels et mécaniques dont les utilisateurs sont bien souvent les mêmes personnes avec des comportements différents. Le modernisme a transformé les chevaux de nos promenades en chevaux vapeur... et le silence en contrariété.

Pour mieux figurer à votre intention comment il est possible de concilier le pire, je citerai sans chauvinisme puisque Provençal de naissance, ce qu'une ville de la Côte d'Azur aura pu faire pour se distinguer dans le domaine de la protection des espaces verts, de la forêt et des individus qui en sont les utilisateurs.

Menton, ville de 30 000 habitants, qui se gonfle démesurément à toutes occasions et passe à plus de 80 000 âmes en période estivale, a su faire face au problème important qui considère l'équilibre humain.

Tout d'abord, en créant une vaste zone piétonnière, des accès aux plages, aux trottoirs, aux établissements publics pour les handicapés. En remodelant les chemins et les sentiers de promenades et de randonnées. C'est ainsi, que j'ai été chargé de créer la partie mentonnaise du « Balcon de la Côte d'Azur » qui depuis Gênes ira jusqu'à Marseille en passant par Saint-Tropez. Ce sentier de 6,5 km, de la frontière italienne à Sainte-Agnès commune limitrophe, prend le relais vers la Principauté de Monaco. Face à la mer, la vision va de Bordighera en Italie à Monaco et parfois même jusqu'à la Corse.

Là, où évoluaient les « motards », au détriment de la population riveraine, les sentiers découpent entièrement l'arrière-pays mentonnais. Ceux-ci conduisent à présent vers Roquebrune, Théoule, Marseille, et vers le Nord jusqu'en Allemagne en traversant la France et la Suisse par les chemins de grande randonnée.

Tous les travaux ont été conduits sans aucune destruction. Dans le cadre « jeunesse », des arbres ont été plantés sur tout le parcours. Une signalisation d'itinéraire a été mise en place ainsi que des panneaux interdisant la « moto verte »... et c'est ainsi que s'est inscrit encore plus profondément le problème – que faire des « motards »... ? Nous les avons rejetés des plages, terrain d'élection pour le tout terrain, des chemins; des sentiers qu'ils avaient accaparés – il y fallait une solution.

Menton, 4^e ville de France inscrite dans le cadre national de la lutte contre le bruit, se devait de mettre en place une infrastructure qui répondrait aux exigences bien compréhensibles des jeunes, car plus qu'ailleurs en raison d'une situation climatique privilégiée, le nombre d'engins est impressionnant.

Que ce soit dans le cadre de ma profession ou de celui qui permet l'approche du monde sportif et des jeunes, il m'a été demandé de trouver la solution à ce vaste problème à la fois écologique et d'animation. Tout d'abord, réunir ces jeunes, leur parler, les rendre responsables de leur propre désir : qu'y avait-il de mieux à faire que de créer un club au sein duquel ils conditionneraient eux-mêmes leurs désirs en réalité.

Et c'est ainsi, qu'au 15 mars 1981 sous l'impulsion de la Municipalité et plus particulièrement de l'Office municipal de la Jeunesse et des Sports, fut créé le Moto-club des Quatre Vallées.

D'abord, de leurs mains, un immense dépôt des anciens abattoirs communaux fut transformé en un club-house avec des salles réunions et un atelier moderne de mécanique. Ensuite, il a été recherché un terrain hors agglomération... Quant on sait que pour tout immeuble créé, le prix du terrain est égal à celui de la construction et que l'ensemble se paie de 10 000 à 12 000 francs le mètre carré habitable, on comprend alors qu'il soit impossible de trouver un terrain pour des évolutions sportives.

Pourtant, la municipalité a eu cette chance grâce au concours d'une commune voisine, celle de Castillon qui jouxte Menton. Nous avons pu louer ce terrain de 18 hectares placé en contre-bas de la route qui conduit à Sospel.

Ce terrain est éloigné de Menton, mais la route est agréable et des travaux sont en cours : pénétrante de

l'autoroute de Sospel vers Menton, placeront ce terrain dans un accès plus facile.

Trois opérations ont été effectuées pour créer une piste de moto-cross :

a) établissement d'un tracé à l'intérieur des 18 hectares en évitant les incursions possibles dans les propriétés riveraines et privées,

b) établissement de la carte du bruit et des gênes physiques de tous ordres,

c) éviter au maximum la destruction des éléments naturels et des arbres en particulier.

Le remblaiement a été fait de telle façon que les engins ne puissent quitter la zone affectée, et qui permet par sa hauteur la création d'un mur de protection notamment dans les virages les plus accentués.

L'aire de départ prévue pour 25 machines a été placée dans la zone la moins répercutante du bruit et la plus clairsemée.

Sur un parcours de 1 200 mètres dont la largeur moyenne est de 8 mètres, soit près de 10 000 mètres carrés, il a été abattu 19 arbres sur les quelques 1 500 qui peuplent les lieux. Immédiatement, avec le Lion's Club local, une opération de plantation de 1 000 arbres a été

inscrite pour la saison favorable à ce renouvellement. Cette opération permettra d'ombrager le circuit et surtout de rééquiper les zones qui avaient été ravagées par un incendie de forêt et jamais réimplantées.

Ayant comme critère un exposé de quelques minutes, je ne puis étendre davantage mon propos. En résumé, notre action aura été de prouver qu'il était possible de permettre une évolution tranquille des promeneurs et cela dans un site merveilleux, tout en cédant à l'injonction de notre jeunesse qui ne l'oublions pas changera ses désirs au fil des ans en devenant « les promeneurs » que nous essayons de protéger. Ainsi, nous avons évité la sempiternelle querelle des jeunes et des anciens... des écologistes et des motards, qui par expérience sont aussi amoureux de la nature, mais à leur façon mécanique.

A Menton, notre opération a obtenu des résultats positifs et inespérés avec l'évincement de 82% des bruits car cette opération a porté sur l'ensemble des nuisances dont l'utilisation des engins mécaniques représentait l'essentiel.

N'est-ce pas l'utilisation rationnelle des éléments de la nature en les favorisant par des soins attentifs et les réunissant dans le respect de leur fonction ?

L'automobile, les engins à moteur et la forêt

Claude GALLEY
Secrétaire de l'Association
« Aparament dou patrimoni verd de Marseilho »

Plusieurs incidents dont nous avons été témoins (tentative d'incendie de la plantation de pins de Malfougasse...) semblent prouver que dans les massifs forestiers, l'usage des engins à moteur est lié aux incendies volontaires ou involontaires. Les Landais ont déjà sévèrement réglementé la circulation des engins à moteur en forêt sur les chemins tant publics que privés.

La pénétration des massifs forestiers tant publics que privés ne peut être autorisée qu'à des véhicules dûment identifiés appartenant aux divers responsables de la gestion des dits massifs : gardes, pompiers, forces de l'ordre, et divers ayant-droits : propriétaires, exploitants, personnel etc. Ces véhicules devraient être porteurs d'une vignette d'identification délivrée par les mairies (sauf véhicules publics).

Non seulement les feux mais les dégradations et vols de plants (sapins, cèdres) seraient ainsi évités.

Les promeneurs pédestres sont en général irréprochables de même que les cavaliers, et, les habitants sont tout disposés à leur réserver le meilleur accueil et une aide éventuelle.

Nécessité et difficulté d'une politique d'ouverture de la forêt au public rural et urbain

Association « Alpes de Lumière »

La forêt a une vocation éducative et sociale : tout le monde le reconnaît, mais cela ne va pas sans problème. Cela ne saurait en aucun cas signifier qu'il faut ouvrir au public toutes les forêts et pour s'y livrer à n'importe quelle activité !

Après 35 années de recherches, d'expériences et de réflexions, la région des « Alpes de Lumière » peut être considérée comme une zone-test. Nous nous proposons de rappeler ici rapidement

- ce qui a été fait;
- ce que nous pensons aujourd'hui qu'il est possible de faire dans la ligne de la politique d'ouverture des espaces boisés.

1. – Ce qui a été fait pour la connaissance de la forêt et pour son exploitation pédagogique et sociale en Haute-Provence

Par ses animateurs et ses chercheurs, Alpes de Lumière est surtout intervenue dans les domaines suivants :

Etudes : recherches bibliographiques, inventaire de la flore ligneuse, inventaire des arbres séculaires, influences historiques sur l'évolution de la forêt en Haute-Provence, enquêtes ethnologiques et iconographiques sur les métiers du bois et de la forêt, publications scientifiques, etc...

Actions de sauvegarde : interventions auprès de l'I.N.R.A. pour signaler des invasions de parasites ou de maladies, dossiers de sauvegarde pour des sites forestiers menacés (abattages irréguliers, rallyes-pirates, projets destructeurs, etc...), interventions dans les commissions départementales ou régionales des sites, de l'environnement, journée de l'Arbre, etc.

Montage de projets : projet de Parc national (1953), de chaîne de haltes aménagées, de chaîne de relais-nature, de campagnes de sensibilisation, etc...

Actions sentiers : balisage de plus de 1 000 km de sentiers de grande et de petite randonnée, mise en route d'un comité départemental dès 1952, publication de plusieurs guides de randonnées, aménagement de relais-nature, stages de formation pour les baliseurs et les accompagnateurs de randonnées, etc...

Mise en route d'A.L.B.E. (Bureau de l'Environnement Alpes de Lumière).

Toutes ces actions ont été accompagnées de nombreuses réflexions concertées, d'expériences éducatives, de stages de formation, qui nous ont convaincus que **l'introduction du public dans l'espace naturel (agricole, pastoral, forestier) est une entreprise délicate, posant tellement de problèmes qu'elle met en cause les principes même de notre société et exige une prudence extrême.**

2. – Quelques principes et propositions pour permettre à la forêt de jouer un rôle pédagogique et social

- a. – L'invasion anarchique de l'espace naturel est un fléau le libre accès à la forêt n'a aucun fondement juridique; il faudrait admettre au contraire que toute circulation qui n'est pas formellement autorisée est interdite en droit.
- b. – Malgré cette restriction, la forêt a un rôle social et pédagogique à jouer. Mais **ce ne peut être que d'une manière organisée**, et non pas n'importe quoi n'importe où et n'importe comment.
- c. – **Les actions pédagogiques en forêt** peuvent être largement encouragées, parce qu'elles supposent une préparation psychologique, un encadrement, une formation, une remise de documentation et une mise en responsabilité: tous ces éléments constituent autant de garanties pour une approche intelligente et donc respectueuse du patrimoine naturel.

- d. – **Par contre les actions de loisirs**, depuis l'accueil des publics non avertis jusqu'à l'implantation de sports bruyants en passant par toute la gamme des activités fondées sur la « consommation massive des loisirs verts » doivent faire l'objet d'enquêtes préalables pour limiter au mieux (à court terme ou à long terme) la destruction du capital nature dont on entend profiter.
- e. – **La limitation du droit de parcours** est en elle-même une action pédagogique, en mettant les gens en condition de prendre conscience que la nature a des droits qui garantissent les leurs.
- f. – **Tous les malentendus sur les limitations nécessaires** (au droit de propriété comme au droit de libre parcours ou de libre récolte sauvage...), sur les « zonages », « parcs », « réserves », « stationnements interdits », etc... viennent de ce que les gens ne se sont pas imposés une réflexion suffisante sur les antinomies entre la consommation de la nature et sa maintenance, et donc sur les nécessaires entraves à la « liberté » de chacun.
- g. – **La randonnée à pieds** est le meilleur moyen d'une consommation intelligente de la nature. Elle doit être encouragée, mais elle atteint dans certaines régions un seuil qui dépasse déjà le seuil du tolérable. Le balisage doit donc être « organisé » lui aussi, dans le cadre de plans départementaux n'utilisant que des chemins publics judicieusement choisis. Par ailleurs, il faut mettre un terme à l'aliénation de droit ou de fait des chemins publics.
- h. – Le meilleur instrument pédagogique libre est le « **guide** » imprimé **des randonnées de chaque pays naturel**, à la condition qu'il soit réalisé en concertation, sur des initiatives communales ou associatives, et non par des mercantis du tourisme.
- i. – On doit aussi préconiser des **équipements spécialisés**, comme les « musées de la forêt », les « écomusées » ou « musées de pays » les « haltes aménagées » au bord des routes, les « relais-nature » (associés autant que possible aux auberges de jeunesse ou aux « relais-équiestres »), les « sentiers botaniques », les « arboretum », etc...
- j. – **Les aires de sports bruyants** doivent être réservés à des zones dégradées, situées loin des sites habités, des forêts et loin des routes, sur décision administrative concertée.
- k. – Le thème **des campagnes annuelles de sensibilisation** (Mois de l'Arbre, par ex.) doit être connu au moins **un an** à l'avance, pour aboutir à des actions concertées et à des plans de financement bien préparés, mettant à contribution l'administration, les élus, les enseignants, les chercheurs, les associations, les professions et finalement tout le « pays naturel ». (Voir à ce sujet nos propositions au Comité de l'Arbre 1980 en 04).

Résumé de la discussion

Les propositions présentées par l'association Alpes de Lumière ont soulevé un certain émoi parmi les participants. Certains, sur le mode ironique, ont proposé la création d'un « permis de marcher » dans les zones naturelles, qui seraient interdites aux non initiés. Les gendarmes ou les gardes forestiers pourraient dresser procès-verbal ou pénaliser par un timbre amende les contrevenants circulant sans leur permis.

Toute ironie mise à part, comment établir les critères définissant le public « averti » ? Enfin, il a été noté que les enquêtes réalisées sur le rapport entre dégradation et fréquentation semblent parfois manquer de précision dans leurs conclusions.

Projet d'une ferme-nature

Association occitane de Défense de la Forêt

Cette association selon la loi de 1901 a pour objet « de rassembler pour réfléchir et agir tous ceux qui se soucient de l'avenir de la forêt occitane et d'agir (...) pour encourager toute action concrète et concertée pour protéger et reconstituer cette forêt ».

A la suite d'une quarantaine de projections d'un diaporama (« forêt provençale : incendies et reconstitution », réalisé par l'association) dans les communes de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Gard, les débats ont fait ressortir la nécessité d'une sensibilisation des enfants, dès le plus jeune âge, à la protection de la nature.

C'est pourquoi nous avons, depuis plus de deux ans, organisé des projections, expositions, actions de reboisement... avec des enfants de la région. Ces actions de sensibilisation des enfants de la région. Ces actions de sensibilisation des enfants, que nous avons organisées, si elles sont nécessaires, ne sont pas suffisantes, car elles restent souvent ponctuelles : c'est en vivant dans la nature, en s'y impliquant dans une relation avec elle, que les enfants apprennent à la connaître et à l'aimer.

C'est pourquoi nous travaillons à la réalisation d'un projet de ferme pour enfants, dans la colline provençale.

Le projet pédagogique

- **La redécouverte des gestes et des comportements traditionnels d'utilisation de la nature.** Ainsi, les enfants pourraient pratiquer : la cueillette, la découverte d'un terrain, la reconnaissance des animaux sauvages et de leurs traces, la construction de cabanes, le jardinage, les petits élevages, la découverte du milieu aquatique.

- **La découverte et la participation à des expériences plus modernes d'utilisation rationnelle de cet environnement.** Les enfants pourraient pratiquer, par exemple : la culture sous serre, les nouveaux procédés de trufficulture, des expériences de compostage (broussailles, déchets végétaux, etc...), l'étude des équipements de « Défense des Forêts contre l'Incendie ». Par ces activités, les enfants pourront développer leur créativité dans la nature et dans les locaux, avec des possibilités d'expression artistique (ateliers d'expression).

- **Les relations avec les hommes :** par les rencontres avec ceux qui vivent et travaillent dans les collines et dans les champs, les enfants pourront dialoguer avec des gens capables de répondre à leurs questions.

- **Les relations avec des animaux.** Par les contacts directs avec les animaux sauvages et domestiques, les enfants expriment leur affectivité. Les enfants pourraient prendre des responsabilités dans les soins et la nourriture à fournir aux animaux.

La forêt provençale ne leur apparaîtra plus comme un lieu à consommer, mais comme un ensemble d'espaces vivants où se développent des activités humaines, animales et végétales. En participant aux activités d'élevage et de jardinage, les enfants comprendront comment sont produits les aliments.

Cette ferme-nature aurait également pour but de faire découvrir **les spécificités régionales :**

- **Du point de vue culturel :** à partir des relations entre l'homme provençal et son milieu, une culture existe et survit difficilement : langue, fêtes, danses, musique, traditions, légendes, cuisines, habillement, productions spécifiques, travaux saisonniers, etc... Les enfants, par des rencontres vivantes, découvriront (ou renoueront) avec cette culture et pourront éventuellement la comparer à d'autres.

- **La spécificité de la forêt provençale :** les enfants pourront appréhender les caractères spécifiques de ces espaces boisés : faune et flore méditerranéennes, fragilité de cette forêt en raison des caractères climatiques (sécheresse, vent, chaleur estivale, précipitations violentes) et de l'exode rural.

- **L'action pédagogique de prévention des incendies de forêts :** Il n'est pas rare que des enfants désœuvrés provoquent des feux de forêts. Après les importants sinistres de 1979 (32 500 ha ravagés par le feu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur), plusieurs commissions se sont constituées et ont mentionné, dans leurs rapports, l'importance de cette action pédagogique pour la prévention des incendies (cf. la revue Forêt méditerranéenne, n° 2, mars 1980).

Parmi les **activités proposées** dans cette ferme-nature, je citerai :

- une pépinière d'arbres, d'essences méditerranéennes : les enfants y participeraient en particulier en ramassant les fruits à l'automne et en les faisant germer ; ils pourraient utiliser les plants pour des opérations de reboisement, dans leur commune d'origine ou sur place ;
- un petit verger : oliviers, amandiers, cerisiers, etc... ;

- une truffière ;
- la découverte de la flore : étude, en particulier, des différents stades de dégradation ou de reconstitution du couvert végétal ; des associations végétales selon les terrains, leur exposition... ;
- leur étude du milieu aquatique, en Durance ;

- le jardinage, sur une terrasse encore entretenue : culture des fleurs et légumes de saison, possibilité de construire une serre ;

- l'observation des animaux sauvages ;
- l'élevage des animaux domestiques. Il serait possible de construire une basse-cour et des enclos pour lapins de garenne, moutons, chèvres ou ânes ou poneys. Outre le rôle affectif de ces animaux, ils pourraient participer à l'entretien du sous-bois ;

- l'utilisation des sources d'énergies renouvelables disponibles dans la région ;

- la découverte des productions agricoles et de leur transformation, selon les saisons : visite de fermes et de coopératives ;

- la découverte du métier de forestier ;
- l'étude de l'histoire. Depuis la préhistoire jusqu'à nos jours : grottes (à Jouques), traces romaines (aquéduc...), monuments du moyen-âge, etc... ;

- les ateliers d'expression : danses (provençales...), théâtre, poésie, peinture, photo, cinéma, bricolage ;

- l'étude de la géographie ; par ex : construction d'une petite station météo.

La méthode pédagogique ferait une large place au tâtonnement expérimental (petit laboratoire, observations et réalisations).

L'équipe pédagogique serait constituée de gens motivés et dynamiques, qui travailleront à plein temps.

Il pourrait être fait souvent appel, pour des séquences précises, à des « passionnés, connaisseurs d'un sujet » : botanique, ornithologie, mycologie, jardinage, construction d'instruments de musique avec des éléments naturels, etc...

Les utilisations possibles de la ferme par les enfants seraient, pendant l'année scolaire, l'organisation de classes-nature en trois sessions d'une semaine (plutôt que 21 jours en un seul séjour), en différentes saisons. Nous proposons d'organiser, en particulier, des classes-nature maternelles (jusqu'à présent assez rares), les locaux devant être conçus pour les recevoir.

Des journées de sensibilisation pourraient également être organisées.

Des écoles du village pourraient aussi fréquenter la ferme, dans le cadre des activités d'éveil.

Pendant les vacances scolaires, la ferme-nature pourrait fonctionner en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement (centre aéré).

Les utilisateurs prioritaires de cette ferme pédagogique dans la colline provençale devraient être les enfants des quartiers populaires des agglomérations urbaines de la région (Aix, Marseille, Etang de Berre...).

Visite de la forêt départementale de Roques-Hautes

Compte-rendu de la tournée-matinée du vendredi 14 mai 1982



PHOTO n° 1. — Les participants du groupe « environnement-tourisme-loisir » sont accueillis à l'entrée de la forêt départementale de Roques-Hautes par M. Bernard CHEVALIER, Chef du Centre d'Aix-en-Provence de l'Office National des Forêts.

Une capacité d'accueil de 50 à 60 enfants et d'une dizaine d'adultes nous semblerait raisonnable (sécurité, impact sur l'environnement etc...)

En ce qui concerne la construction, on s'inspirerait du principe : économies d'énergie = économies de frais de fonctionnement, en prévoyant l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, etc...) et en tenant compte de la situation bio-climatique (vents, exposition...) pour l'implantation des bâtiments. Cette ferme pourrait avoir un caractère démonstratif régional en ce qui concerne l'utilisation des énergies, la récupération et le recyclage des déchets.

Un terrain constructible de 7 hectares, situé dans la vaste forêt communale de Peyrolles, appartient à l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement public des Bouches-du-Rhône (reconnue d'utilité publique), l'Association occitane de Défense de la Forêt négocie actuellement (juin 1982), avec elle pour la réalisation d'un projet commun (sur ce terrain).

Toute personne ou organisme intéressés par ce projet et désirant recevoir un dossier plus précis peuvent prendre contact avec : Maurice Wellhoff, secrétaire de l'Association, Coste Eyguière, 84240 Ansouis, tél. (90) 79.42.19.



PHOTO n° 2. — M. Bernard CHEVALIER expose les principes d'aménagement de la forêt départementale de Roques-Hautes, équipée en vue de l'accueil du public. Le panneau placé à l'entrée de la forêt présente aux visiteurs une carte des équipements, et le texte des règlements à respecter.

Les participants sont accueillis par M. Bernard CHEVALIER, chef du centre d'Aix-en-Provence, de l'Office National des Forêts (photo n° 1). En s'aidant du plan fixé sur le panneau placé à l'entrée de la forêt (photo n° 2), M. CHEVALIER fait une présentation générale de Roques-Hautes : caractéristiques du milieu naturel, principes d'aménagement retenus (protection de l'environnement, accueil et information du public); principaux équipements réalisés; problèmes d'entretien qui se posent au gestionnaire. Ces informations sont regroupées dans une note distribuée aux participants, dont le texte est reproduit ci-dessous.

Après cet exposé liminaire, les membres du groupe ont parcouru la forêt, en examinant au passage différents types d'équipements : parkings rustiques; prairies entretenues et irriguées, destinées à constituer des aires de jeu (photo n° 3); piste cyclable pour enfants; piste cavalière; aires de pique-nique avec tables, bancs et corbeilles à papier; barrières mobiles pour empêcher l'accès des voitures particulières.



PHOTO n° 3. — A Roques-Hautes, les prairies constituant des aires de jeux sont entretenues et irriguées. Les véhicules de l'équipe d'entretien que l'on aperçoit à l'arrière-plan stationnent sur le parking en alvéoles aménagé pour les voitures des visiteurs. Le groupe d'enfants vient de parcourir le sentier botanique sous la conduite de son maître d'école.

Les deux points forts de la tournée ont été :

- le parcours d'une partie du sentier botanique : le long de ce sentier, des panneaux d'information présentent aux visiteurs les principales espèces arborescentes et arbustives de la végétation méditerranéenne. Ces panneaux, constitués par des planches gravées, ont sans doute permis à bien des membres des rencontres, de compléter leur culture forestière sur tel ou tel point précis;

- la visite d'une ancienne carrière désaffectée, d'où on extrayait le « marbre » de la Sainte-Victoire.

Au cours de la visite, M. CHEVALIER a pu répondre aux nombreuses questions des participants. Les éléments essentiels de ses réponses ont été repris par lui-même au cours de son intervention du samedi matin, dont le texte « forêt et accueil du public » est reproduit ci-dessous.

Présentation de la forêt départementale de Roques-Hautes

**Note de présentation
établie par l'Office national des Forêts**

La forêt départementale de Roques-Hautes a été formée par le regroupement de trois propriétés acquises par le département des Bouches-du-Rhône :

- le domaine de Roques-Hautes pour 292 ha, acheté par acte du 16.10.1973;
- le parc de Sainte-Victoire en Provence, pour 28 ha, acheté par acte de même date;
- le domaine du Vallon de Doudon, pour 214 ha, acheté par acte du 26.6.1974.

Ainsi a été constituée un magnifique ensemble, situé à l'extrémité Ouest du Massif de Ste-Victoire et sur un versant sud.

La soumission au régime forestier a également été prononcée, ce qui implique la gestion de l'ensemble par l'Office national des Forêts.

Pour cet exposé du samedi, M. CHEVALIER s'est également appuyé sur la projection de diapositives prises dans la forêt départementale de Saint-Pons, forêt située sur la commune de Gemenos, dans les Bouches-du-Rhône, au pied du massif de la Sainte-Baume et aménagée pour l'accueil du public selon les mêmes principes que Roques-Hautes.

A l'issue de cette matinée consacrée à la visite de la forêt de Roques-Hautes, les participants ont pu profiter des aires de pique-nique aménagées pour précisément pique-niquer.

Après le repas a eu lieu un débat animé par Michel ANSELME, sociologue du C.E.R.F.I.S.E., sur la fréquentation des espaces naturels dans les Bouches-du-Rhône (photo n° 4). Son intervention est résumée page 267. Après cette discussion, les participants sont remontés en car en direction de Fuveau (suite du compte rendu page 268).



PHOTO n° 4. — Après le pique-nique, les participants échangent leurs impressions, autour d'une table en « marbre » de la Sainte-Victoire. A l'arrière-plan : aire de jeu, parking en alvéole, peuplement de pins d'Alep débroussaillé pour éviter les risques d'incendie.

Principes d'aménagement

Les grands principes qui ont guidé l'Office peuvent schématiquement se définir ainsi :

- 1) protection du site et de ses richesses;
- 2) mise à la disposition du public.

D'entrée de jeu, ces deux objectifs portent en eux-mêmes de nombreuses conséquences contradictoires, la meilleure protection étant souvent assurée par l'exclusion de toute fréquentation.

Examinons donc le moyen d'atteindre ces objectifs, étant bien entendu que le second ne peut-être esquivé puisque le Département s'est lié par convention.

1. — Protection

Il est évident que la plupart des dangers qui menacent habituellement les espaces naturels sont écartés, grâce à la maîtrise foncière par le Département renforcée par la convention F.I.A.N.E. et la soumission au régime forestier.

Reste le feu qui constitue un grand danger ? Nous cherchons à minimiser ce risque par tous les moyens possibles.

a) politique de présence et de surveillance : l'Office a affecté un Technicien pris totalement en charge par le Département, ainsi qu'un agent de ses effectifs propres.

De plus, des travaux d'équipement et d'entretien étant régulièrement entrepris, une petite équipe d'ouvriers se trouve sur place les jours ouvrables.

b) équipement du terrain : des pistes existaient. Elles ont été mises en état de bonne viabilité. Deux pare-feu ont été créés et entretenus, ce qui signifie que des sauveteurs pourraient venir y prendre position pour le cas malheureux où un incendie s'y déclarerait.

Le cloisonnement qu'elles réalisaient a semblé insuffisant, de grandes surfaces risquaient de brûler sans que le feu puisse être valablement combattu. De nouvelles pistes ont donc été créées : Chemin de la Carrière du Marbre prolongé, Chemin de Bimont à Roques-Hautes.

Ne risque-t-on pas d'aboutir ainsi à un résultat contraire à celui recherché ?

La position que nous avons défendue consiste à dire que ce n'est pas la route elle-même qui est dangereuse, mais l'usage qui en est fait. Notre objectif est donc :

- de créer la route;
- d'en empêcher l'usage par tout véhicule (obstacles passifs);
- de contrôler chaque jour l'état de l'obstacle et de sanctionner les contrevenants éventuels.

Moyennant ces conditions, nous estimons que les chemins ainsi créés améliorent la protection du Massif et constituent un réseau d'un grand intérêt pour les piétons.

c) enfin le véhicule affecté au secteur a été équipé avec un équipement léger permettant une attaque de feu naissant.

2. – Accueil et information du public

Plusieurs études avaient été réalisées, avant la réflexion de l'Office national des Forêts (Société du Canal de Provence, Association des excursionnistes Provençaux).

Toutes concluaient en faveur d'une fréquentation pédestre et limitée du Massif, les véhicules et les concentrations importantes étant maintenues en périphérie.

Cette vision est bien celle des représentants des communes proches, du Département des Bouches-du-Rhône et du gestionnaire.

Elle permet également de concrétiser l'objectif auquel nous tenons beaucoup : permettre à chacun de trouver l'espace adapté à son désir.

La périphérie accueille les parkings et les équipements qui, quoique légers, permettent une fréquentation dense.

De ces points d'accès partent des itinéraires de promenades de toutes difficultés.

L'action de l'homme est donc d'autant moins nécessaire au fur et à mesure que l'on pénètre dans le Massif.

Les zones périphériques ont reçus des équipements :

- accueil (signalisation, cartes et plans, informations);
- parking pour véhicules;
- détente pour ceux qui ne souhaitent pas pénétrer (tables et bancs de repos et pique-nique, corbeilles, prairies, piste cyclable pour enfants).

Au contraire les zones centrales sont traitées en pure technique forestière.

3. – Entretien

Maintenir cette propriété en état malgré une fréquentation qui pourra être forte en certains points ou à certaines périodes exigera un entretien. C'est pourquoi le Département a accepté de supporter d'importantes dépenses d'entretien.

Les travaux vont de la propreté aux végétalisations et plantations, du balisage d'itinéraires au débroussaillage des bordures de chemins.

4. – Réalisations et crédits affectés

a. – Équipements

Depuis l'acquisition, ont été réalisés 2 zones de parking (le Toscan et Roques-Hautes); avec aires de repos et pique-nique, 3 pistes D.F.C.I. nouvelles. 2 pare-feu, 1 piste cyclable, 1 réseau pour arrosage de prairie, 1 sentier d'information sur la végétation.

b. – Matériels

L'équipement, mais surtout l'entretien, ont exigé l'acquisition de divers matériels. Il y a lieu de remarquer que ceux-ci ne servent pas qu'à Roques-Hautes.

Il s'agit :

- d'un camion-benne (type Renault SG 2);
- d'un tracteur agricole avec outils et notamment tonde-broyeur;
- de petits outils mécaniques (tronçonneuses, débroussaillouse et tarière);
- d'un matériel d'arrosage par aspersion.

c. – Frais d'entretien

Ils représentent le coût :

- de la main-d'œuvre;
- des ingrédients, carburants et fournitures diverses;
- des prestations extérieures;

concernant l'entretien tel que ci-dessus défini.

L'ensemble des dépenses a été récapitulé depuis 1975 au tableau ci-joint. Ont seulement été exclues les charges correspondant au personnel fonctionnaire de l'Office national des Forêts dont, rappelons-le, une partie est payée par le Département.

Années	Travaux d'équipement	Acquisition de matériel	Travaux d'entretien
1975	16.520	25.000	15.300
1976	135.600	12.300	73.845
1977	23.240	78.350	114.965
1978	246.736	41.000	139.731
1979	38.364	-	101.381
1980	100.603	62.051	167.678
1981	38.720	49.267	194.711

O.N.F.

Forêt et accueil du public

Bernard CHEVALIER,
Chef du Centre d'Aix-en-Provence
de l'Office National des Forêts

Pour des gestionnaires, l'accueil du public ne peut trouver une place indépendante, ignorant les autres motifs conditionnant la gestion.

Or il existe précisément un document d'analyse et de synthèse : l'Aménagement. Le mot lui-même peut prêter à confusion. Pour les forestiers, dont les actes quotidiens de gestion passent nécessairement par une réflexion à long terme, l'aménagement rassemble l'étude des divers facteurs naturels et humains et fait la démarche de conciliation entre les objectifs et les possibilités.

Classiquement, l'aménagement comprend trois volets :

- volet sylvicole;
- volet de protection;
- volet d'accueil du public.

Nous les détaillerons succinctement.

1. – Volet sylvicole

C'est presque toujours le plus important, avec les parties suivantes :

- histoire, gestion antérieure;
- limites (avec les propriétés voisines), parcellaire, c'est-à-dire divisions internes permettant de subdiviser la forêt en unités de gestion dans lesquelles on pourra se retrouver plus tard;
- définition précise de l'état existant (description de parcelles). Cette étude a un double but : d'abord définir avec sûreté un point de départ, à partir duquel seront fixés les objectifs pour la période choisie, mais aussi fixer un point de repère sûr, un jalon objectif. De même que des renseignements précis sur l'état de la végétation voici 100 ans à tel endroit nous aident beaucoup, de même nos successeurs seront-ils heureux de trouver, dans 10, 25 ou 50 ans, une analyse fine et objective, dans un domaine qui évolue sans cesse, de façon qui n'est pas immédiatement perceptible.

A partir de cette analyse sont fixés les objectifs, généraux et particuliers. Une durée d'application est choisie, au cours de laquelle le même cap sera – sauf événement majeur – conservé. La gestion forestière a besoin de continuité. C'est l'un des buts de l'aménagement. Tel changement de Maire, tel changement de personnel de gestion ne peut, de façon inconsidérée, remettre trop rapidement en cause les objectifs fixés.

- Actions à envisager

Ici sont répertoriées les actions qu'il est prévu d'envisager à condition que les moyens de leur exécution

puissent être dégagés par le propriétaire : plantation, complément de peuplement, débroussaillage, élagage, éclaircie, etc.

Ce domaine est souvent technique, car il est nécessaire de distinguer les opérations sylvicoles, la densité, les essences, les techniques de plantation ou d'amélioration, etc. Ce paragraphe se conclut par une programmation en fonction des années et une évaluation des coûts prévisibles.

2. – Volet « protection »

Dans une région comme la nôtre, il se superpose assez rapidement avec celui de la protection contre l'incendie (D.F.C.I.). Il s'agit de protéger l'existant par l'amélioration ou éventuellement la création de pistes, de bandes de sécurité (pare-feu) ou de points d'eau; de même, l'avenir des peuplements doit être pensé dans une optique de défense contre l'incendie ou de moindre vulnérabilité sinon dans l'ensemble des peuplements, du moins dans certaines zones de meilleure résistance.

3. – Volet « accueil du public »

Il comprend également une étude historique fixant l'état actuel de la forêt en ce domaine : principaux centres d'intérêt, étude qualitative et si possible, quantitative de la fréquentation, de ses variations au cours de l'année et de son évolution probable.

Les objectifs sont ensuite fixés de façon à rendre compatible la fréquentation observée ou potentielle : il faut décider si elle sera à encourager et sous quelle forme, ou au contraire si rien ne sera fait pour l'accroître.

Comme dans les autres chapitres, une cohérence interne sera recherchée : par exemple, si la fréquentation est encouragée, on en tirera les conséquences sur l'état des peuplements et leur devenir, notamment en certains points sensibles, ainsi que sur les équipements à édifier et les entretiens à prévoir.

L'image nous aidera à détailler ce volet.

a. – Fréquentation et pérennité forestière

Une fréquentation dense ne va pas sans inconvénient pour le milieu forestier.

- Exemples de piétinements massifs, déchaussements de racines, disparition du couvert herbacé et à plus forte raison, des régénérations.
- Mutilation d'écorces.

b. – La forêt évolue; comment concilier évolution et fréquentation ?

– Le public accepte mal que l'on coupe un « bel » arbre, même s'il est moribond.

– Par sa simple présence, le public s'oppose à la régénération.

D'où un effort d'information, mais aussi de protection de jeunes plants (engrillagements, etc.).

c. – Une nécessité : l'entretien

Dès qu'est dépassé un seuil, d'ailleurs faible, on constate que le public marque son passage. Cette marque va du simple papier de bonbon (qui attire le papier gras, puis l'ordure), aux mutilations et dégradations diverses.

Il est indispensable de réparer immédiatement si l'on désire maintenir une présentation honorable.

Le département des Bouches-du-Rhône a, de ce point de vue, mené depuis plusieurs années, une politique exemplaire.

Cet entretien implique :

- un minimum d'équipements qui rendra moins onéreux ou tout simplement possible, l'entretien;
- une présence permanente le « garde »;
- une équipe et des moyens adaptés aux tâches à remplir (propreté, entretien de prairies, irrigation).

d. – Quel public ? Les équipements

On entend souvent tel groupe critiquer l'usage de tel autre : l'excursionniste regardera de haut le promeneur familial, promenant chien et bébé, le chasseur se moquera du pique-niqueur, installé à quelques mètres du coffre ouvert, savourant le match de foot...

En réalité, nous croyons qu'existent de nombreuses formes de demandes et qu'il n'y a aucune raison de ne pas donner satisfaction à telle ou telle forme d'usage, à condition que la pratique en cause soit compatible avec la vie du milieu.

L'abaissement du coût des entretiens, la satisfaction de certaines formes de demandes (qui parfois deviennent exigences) amènent le gestionnaire, ou l'obligent à créer certains équipements.

Quelques exemples vont de soi :

- un papier par hectare ne se voit pas. Deux mille papiers par hectare sont insupportables; leur ramassage doit être fait et coûte d'autant moins cher qu'existent des corbeilles judicieusement placées;
- de même pour des toilettes, dès lors que la fréquentation, au lieu d'être de proximité et donc courte (type parc urbain) est dense et de plus longue durée. Exemple de St-Pons : jusqu'à 3 000 personnes sur un site de moins de 10 ha.

Il appartient alors au gestionnaire de concevoir les équipements en fonction de l'usage et du cadre, sans oublier qu'ils seront particulièrement exposés :

- aux agents atmosphériques;
 - aux déprédations volontaires ou inconscientes.
- Les matériaux naturels (bois, pierre) permettent souvent d'allier solidité et intégration dans le cadre, synthèse toujours difficile.

e. – L'espace fréquenté, un lieu privilégié d'information

A la pratique, force est de constater :

- que le public est, dans sa majorité, ignorant de la quasi-totalité de ce qui se passe en forêt : botanique,

écologie, géologie ou climatologie;

- que ce même public est disposé à connaître mieux.

Le contact de personne à personne est sûrement la meilleure façon de faire passer cette information, mais est très exigeant en personnel. C'est la raison de l'information écrite. Malheureusement, elle recouvre plusieurs « genres » :

- signalisation d'interdiction, d'autant plus mal acceptée que l'espace naturel, projection de l'anti-ville, s'accommode mal d'entrave à la liberté. Il est interdit d'y interdire...;
- signalisation-guide. Les enquêtes ont révélé, de façon constante, que le « promeneur » moyen s'éloignait très peu de son véhicule. Consciemment ou inconsciemment, il est inquiet. L'existence d'un circuit ou d'un cheminement convenablement balisé rassure.

D'où l'affichage de plans, le balisage de circuits, etc. :

- signalisation-école de la nature. Elle se substitue, pour « l'apprentissage », au contact de personne à personne dont il a été fait état. Il s'agit de l'information sur le milieu, sentiers botaniques, etc.

Le volet social du milieu forestier est important. Il ne serait pas normal de ne pas en tenir compte.

A l'opposé, il ne faudrait pas que les considérations liées à la fonction sociale obèrent les autres aspects forestiers. Là est tout l'art du praticien.

Expliquons-nous : privilégier l'accueil du public, sans projeter dans le temps les conséquences de telle densité sur la survie ou la régénération des peuplements est une situation non responsable. A l'inverse, clore les forêts, ou considérer le public comme l'ennemi prive nos concitoyens de l'accès à certains espaces et à certains biens qui lui font tant défaut par ailleurs. Même la terminologie parfois adoptée (« accès de fixation », « sas de décompression ») signifie que le public est l'ennemi.

La difficulté est précisément de rendre compatible entre elles les diverses fonctions et d'adopter une stratégie qui assure chacune d'entre elles, en tenant compte des conditions naturelles (sol, climat, peuplement en place, mais aussi distance des agglomérations, existence ou non de lieux de détente, etc.).

C'est là que l'on reconnaîtra l'art du forestier : au travers de son aménagement – pris au sens noble et complet du terme et non au sens d'équipement – il sera l'homme de la forêt, mais d'une forêt pour l'Homme.

La fréquentation des espaces naturels dans les Bouches-du-Rhône

Intervention de Michel ANSELME
du Centre d'Études,
de Recherches et de Formation Institutionnelles
du Sud-Est (C.E.R.F.I.S.E.)

Michel ANSELME commence par résumer les idées directrices que les enquêtes et études réalisées pendant quatre ans par le C.E.R.F.I.S.E. ont permis de dégager :

a. — La fréquentation des forêts péri-urbaines en Basse-Provence littorale n'est le fait que d'une minorité de personnes : moins de 10 % de la population urbaine locale va en forêt de manière quelque peu régulière. Si ce chiffre est faible, on peut penser que c'est en partie dû à l'existence de pratiques substitutives aux loisirs en forêt : par exemple la pratique du cabanon : celle-ci relève d'un passé historique local (banquets). C'est avant tout le lieu de la fête et du repos hebdomadaire, ou encore la pratique, plus récente, des résidences secondaires.

b. — La forêt péri-urbaine est pratiquée par des couches sociales relativement homogènes : les membres de la petite bourgeoisie urbaine sont proportionnellement les plus nombreux. La fréquentation de la forêt est assez largement conditionnée par l'appartenance à des réseaux et à des filières sociales qui en facilitent l'accès. Les couches populaires fréquentent peu les espaces forestiers, car elles sont peu représentées dans ces réseaux.

Réflexions sur l'origine des actions d'aménagement de la forêt et des espaces naturels

Intervention de Jean-Louis PARISIS
du Centre d'Études,
de Recherches et de Formation Institutionnelles
du Sud-Est (C.E.R.F.I.S.E.)

Mes réflexions porteront principalement sur deux points :

a. — Les politiques mises en place dans les années soixante marquent encore les interventions actuelles sur la forêt et les espaces naturels.

Les aménagements de forêts péri-urbaines comme Roques-Hautes ont entraîné un indéniable accroissement quantitatif de la pratique forestière. Il n'y a pas véritablement de transformation de la composition sociale du groupe des personnes qui fréquentent régulièrement la forêt.

c. — Une attention particulière doit être portée au mouvement associatif de Nature dans la mesure où leur pratique peut être assimilée à un culte. Nouveaux dévôts en quelque sorte, ils empruntent aux pèlerinages certains rythmes et certains lieux (Sainte-Victoire, Sainte-Baume). La marche et l'excursion sont ici régénérescence et l'équipement un mal nécessaire.

d. — La fréquentation est très inégale dans l'espace et dans le temps : certains lieux tels que la Ste-Victoire, la Ste-Baume ou les Calanques sont surfréquentés alors que d'autres le sont très peu. Les occasions particulières et notamment les fêtes processionnaires religieuses sont l'occasion d'un afflux de population à certains moments précis de l'année et sur certains sites.

e. — Face à des pratiques sociales historiquement localisées, la création de forêts péri-urbaines aménagées a mis en lumière le rôle des équipements : c'est la présence d'équipements (parkings, panneaux, aires de jeux, etc.) qui induit la pratique. Mais on ne peut pas considérer, à l'inverse, que ces équipements répondent à une demande sociale préalable exprimée clairement. L'équipement induit une pratique, mais ne répond pas à une demande explicite.

f. — Les équipements sont conçus par l'O.N.F. dans une optique pédagogique : ils partent de l'idée qu'il existe un public « non averti » qu'il faut éduquer. Le sentier pédagogique est la manifestation la plus évidente de ce souci pédagogique. Mais, dans tous les autres équipements, on perçoit cette volonté de gérer tout en éduquant.

Dans une forêt péri-urbaine comme Roques-Hautes, on est finalement très loin des modes d'usage traditionnels de la forêt. On est en fait dans un grand square.

En effet, au cours des années soixante, le pays connaît un développement économique qui résulte des efforts réalisés dans la période de l'après-guerre. La population est alors invitée à participer aux fruits de l'expansion.

Les politiques d'aménagement des espaces naturels de loisir s'articulent avec celle de l'aménagement du territoire. Elles se traduisent par un certain nombre d'équipements : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, forêts péri-urbaines aménagées.

De nos jours, la crise économique a succédé à l'expansion. C'est en termes d'économies d'énergie, de ressources renouvelables qu'est envisagée la forêt de production. Cependant, en ce qui concerne la forêt de récréation, on ne constate aucun changement. Celle-ci reste marquée par les pratiques des années soixante.

b. — On ne peut pas raisonner comme si les aménagements de forêts péri-urbaines répondaient à une demande sociale exprimée clairement. On entend souvent dire qu'il existe une demande sociale d'espaces naturels de loisirs dans le corps social. Or, l'analyse montre que cette demande n'émerge qu'à travers le jeu social que constitue le dialogue entre l'administration et les associations comme la fédération des clubs Léo Lagrange, le C.A.F., les auberges de jeunesse, etc... La demande sociale n'est jamais exprimée directement. Elle est médiatisée par l'intermédiaire de ces associations qui,

dans leur dialogue avec les représentants de l'Etat, affirment parler au nom du corps social. En effet, les associations se définissent comme étant à l'écoute et représentatives de certains besoins sociaux.

Si l'on analyse la façon dont les choses se passent, on observe les choses suivantes :

La majorité de la population est peu sensible aux problèmes généraux de la nature et de l'environnement : les gens ne s'intéressent, le plus souvent, qu'à ce qui les touche de manière immédiate. Cependant, des individus, ou des groupes d'individus, extrapolant à partir de leurs propres demandes, vont chercher à donner une expression sociale à leurs préoccupations en constituant des associations, et en formulant un discours approprié, qui se présente comme reflétant une demande sociale très générale. Lors de leur constitution, les associations se posent ainsi en porte-parole de certaines demandes du corps social. Puis, peu à peu, elles s'institutionnalisent au cours de leur dialogue avec l'Etat : l'histoire montre en effet qu'il existe en France une tradition de collaboration

entre institutions associatives et représentants de l'Etat. S'institutionnalisant peu à peu, chaque association s'éloigne de la demande sociale vivante qui évolue constamment, d'où l'apparition continue de nouveaux enjeux, qui engendrent la naissance de nouvelles associations, et de nouveaux conflits qui à leur tour s'institutionnalisent dans le dialogue ritualisé avec l'Etat.

Enfin, il faut remarquer que les mêmes personnes se retrouvent dans différentes associations et finissent par constituer une élite.

Une solution contre cet état de fait pourrait être recherchée dans le cadre d'actions de sensibilisation des scolaires et de leur famille. Cependant, il faut être conscient que, même dans ce cas, l'élite des militants d'associations va travailler à reconstituer une nouvelle élite.

Enfin, notons qu'il n'y a pas que les associations importantes qui aient un rôle à jouer. De petites associations dynamiques peuvent également peser sur les décisions.

Nature, état et société perspectives de la recherche

Intervention de Jean-Louis PARISIS (C.E.R.F.I.S.E.)

Le constat apparaît aujourd'hui inéluctable : en une vingtaine d'années, espaces naturels et pratiques de Nature ont émergés sur la scène sociale comme un lieu d'enjeux multiples et croisés, enjeux écologiques, politiques, économiques, sociaux.

Derrière cette montée du « phénomène Nature », derrière aussi tous les discours alarmistes ou catastrophistes, se profile plus fondamentalement une redéfinition des rapports entre **Nature, Etat et Société** ; définition non pas devenue, mais en formation et plus que jamais d'actualité depuis les récents changements politiques et les différentes mesures engagées ou prévues, mesures politiques comme par exemple la décentralisation ou la revalorisation de l'associatif ou mesures sociales comme la fédération du temps de travail et l'organisation du temps libre.

Pour ouvrir la discussion, nous exposerons rapidement ici deux axes de recherche, à notre sens les plus pertinents pour comprendre ce phénomène et ses développements attendus :

- premier axe constitué par une série de travaux qui se sont attachés à l'émergence dans les années 1960 d'une politique nouvelle en matière de traitement et d'usage des espaces naturels : aux séries réglementaires qui soumettent des pans entiers du territoire national à des logiques pour lesquelles ils n'existaient jusqu'alors que fragmentés, à la mise en place d'un réseau dense et articulé d'équipements, aux dispositifs eux-mêmes (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, forêts péri-urbaines aménagées...), aux objets qui les constituent et aux pratiques qu'ils supportent, aux recompositions des

appareils de l'Etat et à la confirmation de l'Etat lui-même comme maître d'œuvre... En quelque sorte, une première série de travaux prenant pour objet **la mise en place de l'Equipement comme territoire et comme norme**.

- Second axe où, à l'inverse, les travaux se sont efforcés de remonter ces séries sociales hétérogènes qui convergent dans les années 1960 vers une demande d'équipement, d'interroger **la longue durée de la socialisation de la Nature** qui conduit d'usages privatifs à un usage collectif. Là, l'intrigue s'ouvre après 1870 quand la France bafouée se mobilise pour la revanche et y convoque lieux et pratiques de Nature. Des phases bien sûr dans cette intrigue : 1870-1920 où cette socialisation participe d'un débat plus large sur la domination de l'espace et la formation des masses ; 1920-1960 ensuite où sur le fond de production de masse et d'ouverture des marchés, la Nature se travaille sur une subtile partition : aux notables locaux, le rural et ses capitales, aux marchands, des « colonies » le long des côtes et au flanc des massifs, à l'Etat, l'organisation et la circulation des flux ; les années 1960 enfin où la mise en œuvre d'une nouvelle politique administrative, les impératifs de la Planification et de l'Aménagement du Territoire signent la rupture du compromis. L'Etat et ses appendices vont pouvoir s'avancer en terrain soumis sur la double ligne de l'Equipement et de la négociation, travaillant lieux et usages de Nature comme un vecteur - un parmi d'autres - ayant capacité à produire et à maintenir un équilibre entre forces sociales diversifiées.

Deux axes déjà balisent de nombreux travaux bien sûr. Pour autant, leur mérite est, nous semble-t-il, de mettre le débat à sa vraie place, au delà des expertises tatillonnes et des débats d'experts. C'est certainement à cette condition que la « chose naturelle » pourrait redevenir un bien public.

L'urbanisation de la forêt méditerranéenne

Espaces forestiers et problèmes fonciers : les rôles d'une municipalité

Henri BARTHÉLÉMY,
Maire de Lourmarin,
Vice-président du Conseil général du Vaucluse,
Président de l'Association
des Communes forestières de Vaucluse

Je vais d'abord vous parler de l'expérience que nous avons tentée concernant le P.O.S. (Plan d'occupation des sols) de Lourmarin.

Lourmarin est une commune de 1 300 hectares dont plus du tiers de la surface est couvert de forêts. Elle est située au sud du Lubéron, au débouché de la vallée de l'Aigue-Brun. C'est un site touristique recherché qui connaît une pression foncière importante, principalement depuis les années soixante.

Lourmarin a été protégé pendant plus de quinze ans et ce jusqu'en 1978 par un plan d'urbanisme. Par la suite, un P.O.S. a été élaboré. Sept ans ont été nécessaires pour concevoir ce plan, les premiers travaux ayant débuté en 1972. Ces difficultés proviennent du fait que les P.O.S. répondent aux problèmes des urbains et ne tiennent guère compte des réalités du monde rural : il semble en effet très difficile pour des exploitants agricoles de concevoir et d'admettre que la valeur de parcelles voisines puisse varier en fonction de critères définis par un P.O.S.

Afin de combattre ce qui apparaissait comme une injustice, une caisse de compensation entre valeurs foncières a été créée après une négociation délicate avec le ministère chargé de l'urbanisme. Je vais vous en décrire rapidement le principe.

Vous savez que le P.O.S. (plan d'occupation des sols) aboutit à affecter un C.O.S. (coefficient d'occupation du sol) à chaque parcelle : la surface de plancher que le

propriétaire est autorisé à construire est égale à la surface de la parcelle multipliée par le C.O.S. Le C.O.S. sera donc élevé en zone à urbaniser, plus faible en zone de campagne non protégée, plus faible encore, voire nul, dans les zones agricoles ou naturelles. Comme la valeur du sol comme terrain à bâtir est bien supérieure à toutes les autres valorisations possibles du sol (par l'agriculture notamment), on conçoit que le C.O.S. détermine en fait la valeur vénale de la parcelle, d'où l'injustice mentionnée ci-dessus entre propriétaires de parcelles à fort C.O.S. et propriétaires de parcelles à faible C.O.S.

Le principe de notre compensation était d'affecter un C.O.S. assez faible, mais identique, aux 800 hectares de terres cultivables de la commune, mais de n'autoriser la construction que sur certaines zones. Pour construire, le propriétaire d'un terrain situé sur une parcelle constructible serait obligé d'acheter du C.O.S. à d'autres propriétaires possédant des parcelles situées en zones non constructibles encore appelées zones « émettrices » de C.O.S. Je donne un exemple : considérons que le propriétaire d'un terrain de 5 000 m² dont le C.O.S. est de 50 m² par hectare. Il n'a, au départ, que le droit de construire 25 m² de plancher, ce qui est bien insuffisant pour une maison d'habitation. Supposons qu'il veuille construire une maison de 150 m². Il se trouve alors obligé d'acheter des droits à construire complémentaires pour une superficie de 125 m². Les droits peuvent provenir (toujours avec un C.O.S. de 50 m² par hectare) de 2,5 hectares de terrains situés dans la zone émettrice. Le propriétaire de ces derniers terrains récupère donc, en vendant ses droits à construire, sa quote part de la plus value foncière due à la construction. Malheureusement, l'expérience n'a été autorisée par le ministère que sur un tiers du territoire ce qui a conduit le conseil municipal à effectuer des choix difficiles pour les zones émettrices.

Le bilan de cette opération sera vraisemblablement décevant en raison de la pression foncière s'exerçant tant en zone constructible (spéculation) qu'en zone non constructible (les propriétaires des zones émettrices préfèrent garder leurs droits à construire, car une fois ceux-ci vendus, une servitude non aedificandi est inscrite aux hypothèques). Il faut aussi noter que le P.O.S. a été conçu comme un moyen de lutte contre les constructions isolées qui, très rapidement, en se multipliant créent une demande d'équipements lourde à assumer pour les municipalités.

Après vous avoir relaté cette expérience, je voudrais aussi souligner devant vous la nécessité d'une meilleure prise de conscience par les élus des problèmes forestiers.

Une réflexion sur la gestion des espaces boisés doit être conduite par les élus des communes forestières. On s'aperçoit que la forêt est envisagée principalement sous l'angle de l'environnement et non pas dans sa globalité. C'est ainsi que l'idée de la valorisation économique de la forêt méditerranéenne est rarement avancée.

L'existence d'une forêt privée importante pose le problème de son aménagement. Les municipalités qui se sont reposées pendant longtemps sur la gestion de l'O.N.F., prennent actuellement conscience du rôle qu'elles peuvent jouer.

Dans la prise de conscience des élus de Lourmarin, un rôle très important a été joué par le Parc du Luberon. Le Parc a exercé une action véritablement « pédagogique » sur les élus. De plus, il a été à l'origine d'une action réalisée en collaboration avec l'O.N.F. concernant l'encadrement et la formation de 21 jeunes volontaires.

Enfin, je veux aborder un dernier point : celui de l'ouverture des forêts au public. L'ouverture du Parc du Luberon doit se faire prudemment. Afin d'éviter la surfréquentation du massif forestier, il est nécessaire de contrôler la création de parkings et la circulation automobile. C'est en limitant la mise en place d'équipements aux abords du parc, que l'on a préservé l'intérieur du massif et favorisé sa découverte par les promeneurs.

Le même souci a conduit la municipalité à proposer que les routes traversant la forêt de 300 ha de cèdres ne soient pas goudronnées et que l'accès des pistes D.F.C.I. soit interdit au public.

Le promoteur et la forêt

Jean de ALEXANDRIS
Société Arts et construction - Aix.

Le rôle du promoteur est d'aménager des espaces déclarés constructibles par l'administration ou des propriétaires. Le promoteur va essayer de concilier l'arbre, la maison et l'habitant.

Les habitations dans les sites boisés sont très recherchées car l'homme a besoin d'environnement « volumineux ». Pour le promoteur, l'arbre est donc un facteur de valorisation du terrain : c'est pourquoi le promoteur n'a jamais intérêt à ce qu'une forêt brûle. « L'arbre est son meilleur vendeur ».

Je me suis toujours demandé pourquoi l'on « cachait » les urbanisations modernes (Z.A.C.-Z.U.P.), d'une certaine densité, dans les bas fonds, toujours fertiles, plats et propices à l'agriculture, mais peu agréables à urbaniser (humidité, peu d'ensoleillement, difficulté des vues), alors que ces habitations, dévalant les pentes sud des collines calcaires, retrouveraient un grand agrément de confort « passif ».

C'est ainsi que, à Sausset-les-Pins, je suis en train d'aménager une colline calcaire, brûlée il y a 30 ans et désertique depuis, laissant les espaces boisés mitoyens entretenus par les futurs habitants ainsi que les plantations qui y sont projetées.

Par ailleurs, l'urbanisation, certes avec des C.O.S. faibles, des forêts péri-urbaines permettrait de réduire certaines dépenses d'entretien : ainsi l'entretien des espaces boisés est parfois favorisé par l'existence d'habitations : une expérience a été tentée dans les Alpes Maritimes où un débroussaillage a été confié à des équipes de l'O.N.F. et financé par les propriétaires.

On pourrait donc envisager des constructions en forêt, dans des lieux choisis en fonction d'impératifs tels que les économies d'énergie, la nature du terrain, le site, etc. et dans le cadre d'une planification globale. Dans ce cadre, les terrains fertiles devraient être réservés au couvert végétal, à l'agriculture et les constructions être autorisées sur des zones où la qualité du sol ne permet pas le développement de la végétation.

Il semble en fait que les P.O.S. vont tout-à-fait, actuellement, à l'encontre de cette conception ; j'espère qu'elle fera pourtant son chemin, l'agrément de l'habitat futur n'en sera que renforcé.

Compte rendu de la tournée

animée par Catherine et Pierre PUECH, Institut d'Aménagement régional d'Aix-en-Provence.

Après la visite de la forêt départementale de Roques-Hautes le pique-nique, les participants du groupe 5 ont visité l'après-midi un secteur anciennement forestier de la commune de Fuveau. M. et M^{me} PUECH qui terminent actuellement une étude sur les relations entre problèmes fonciers et incendies, ont présenté les grandes lignes de leur étude, puis ont fait parcourir aux participants une portion de route, initialement construite pour la défense des forêts contre l'incendie. Le long de cette route ont proliféré divers types de constructions, depuis la caravane immobilisée (photo 5) jusqu'à la coquette villa. En



PHOTO n° 5. - Le long d'une piste, construite pour défendre les forêts contre l'incendie, l'installation à demeure de caravanes est le premier stade de l'urbanisation. Sans doute le propriétaire de celle-ci rêve-t-il de la remplacer par une villa en dur, comme beaucoup de ses voisins l'ont déjà fait.

1979, l'ensemble de la zone (1 500 hectares) a brûlé : caravanes et villas, entourées de quelques arbres restés verts (car les abords des constructions ont seuls été protégés par les pompiers) se retrouvent au milieu d'un vaste paysage calciné (photo 6).



PHOTO n° 6. - Le feu est passé par là (1 500 hectares d'un seul tenant, en 1979). La caravane et le bouquet de chênes verts qui l'entoure ont seuls été protégés de l'incendie.

Présentation de l'étude de l'Institut d'aménagement régional Les incendies de forêts face au processus d'urbanisation

A la suite des graves incendies de forêt de 1979 qui avaient ému l'opinion publique, le Laboratoire d'Urbanisme de l'Institut d'aménagement régional d'Aix-en-Provence s'est demandé dans quelle mesure un lien peut être établi entre les opérations foncières et les pratiques des opérateurs et constructeurs divers et le déclenchement des sinistres répétés. La « *Mission pour la protection et l'aménagement de l'espace méditerranéen* » a bien voulu s'intéresser à cette recherche et la soutenir.

D'un commun accord il a été décidé de porter l'étude sur le massif de l'Etoile à la fois particulièrement convoité et atteint entre les zones d'urbanisation des agglomérations marseillaise et aixoise qui avait payé un lourd tribut aux incendies en 1971 (et l'a de nouveau payé en 1982).

On trouvera ci-dessous les premiers résultats des études menées.

Le repérage des incendies a utilisé au départ le fichier informatisé Prométhée qui donne une bonne vue d'ensemble de la région.

On constate immédiatement que les incendies démarrent en général dans des zones de forte fréquentation (routes, cités ou lotissements, terrains d'aventure) puis s'étendent aux massifs boisés où ils rencontrent peu d'obstacles à leur progression. Parmi les causes souvent invoquées on cite l'inadvertance, les jeux d'enfants ou la malveillance et pour l'année 1979 on explique la très grande ampleur des feux par la conjonction de circonstances particulièrement défavorables : une très grande sécheresse, un mistral violent, le manque de moyens de lutte devant la multiplication des foyers...

Cependant face à la diversité des causes invoquées, il est surprenant de constater que les incendies ne se répartissent pas vraiment « *au hasard* » dans l'espace, mais s'attaquent à certains secteurs particuliers où ils deviennent parfois de véritables phénomènes à répétition. Les quatre grands feux du massif (voir ci-dessous) entrent dans cette catégorie, or ce qui est explicable pour certains (nombreux petits feux dus à la concentration de population et à la nature des jeux d'enfants dans les cités ouvrières) reste plus difficilement justifiable pour d'autres (comment expliquer la répétition de petits feux en bordure de la limite communale de Peynier et Trets alors que cette zone ne présente aucune caractéristique spécifique ?). De même à Peynier et Fuveau, plusieurs petits feux de forêt se sont produits depuis 1970 sans prendre de grande proportion. Aussi est-on tenté de se demander si en dehors de la sécheresse et du fort mistral, d'autres circonstances n'expliquent pas l'ampleur prise par l'incendie en 1979 (ex. : mobilisation des moyens de lutte par les constructions sauvages récentes, coupure des chemins D.F.C.I...).

Partant de ce constat, cette recherche a mis en évidence, parmi leurs caractéristiques (couvert végétal, dynamisme foncier, pression urbaine, classement au P.O.S...) les correspondances pouvant faire apparaître des facteurs de vulnérabilité au regard des risques d'incendies. La connaissance de tels critères permettrait de développer une politique de prévention venant en soutien d'une politique de renforcement des moyens de lutte contre l'incendie.

Quatre zones particulièrement représentatives ont été étudiées et présentent en effet un certain nombre de similitudes :

- Gardanne-Biver (s'étendant sur les communes de Simiane et Gardanne);
- Fuveau-Ouest : (s'étendant sur les communes de Gardanne, Fuveau et à moindre titre Gréasque);
- Peynier : (s'étendant sur les communes de Fuveau, Belcodène, Peynier, La Bouilladisse et Trets);
- Trets : (s'étendant de part et d'autre de la limite des communes de Peynier et Trets).

Un couvert forestier de qualité médiocre, comme d'ailleurs une grande partie de la forêt méditerranéenne, et qui ne suscite *aucun type d'exploitation* ou d'entretien (aucune activité sylvo-pastorale et aucune soumission au régime forestier). Les îlots épargnés par le feu témoignent de l'état d'abandon de cette « forêt ».

Cette absence d'entretien provient également du fait que tout ce patrimoine forestier est très morcellé (taille moyenne des propriétés varie de 1 ha à Fuveau jusqu'à 5 ha à Peynier), et appartient exclusivement à des *propriétaires privés* (aucune propriété communale sur les 2 500 ha étudiés) qui n'envisagent pas d'engager des frais à fonds perdus pour l'entretien de si petits lopins d'ailleurs souvent difficilement localisables sur le terrain.

Devant le manque d'intérêt « *a priori* » de ces vastes zones parfois impénétrables, et face à la multiplicité des acteurs fonciers concernés qui suscite des préoccupations de type électoraliste, *les communes et les pouvoirs publics en général ont tendance* eux aussi à « *abandonner* » ces zones à leur sort. Certaines municipalités sous la pression des petits propriétaires adoptent des règlements d'urbanisme laxistes (nombreuses zones NB en plein massif), délivrent toutes les autorisations de construire demandées, ferment les yeux devant la prolifération de cabanons ou maisons en infraction et laissent se développer toutes les activités annexes des zones boisées (moto cross, chasse, petits élevages...) sans se préoccuper de la capacité d'accueil de la forêt. D'autres municipalités adoptent une politique plus ferme en classant les espaces boisés en zone ND. Mais cette protection « *réglementaire* » ne s'avère pas toujours efficace car elle n'est pas suivie par un contrôle sur le terrain, et certaines communes se trouvent contraintes, après quelques années, à abandonner le zonage ND pour entériner le développement de véritables quartiers en infraction par le zonage NB.

Aussi, quelque soit leur politique, les communes possèdent peu de moyens d'action sur ces zones isolées et complexes car les pouvoirs publics en général se sont trop peu penchés sur le problème pour en dégager des moyens d'action efficaces. Les massifs « *boisés* » abandonnés ou mal protégés par certains, deviennent convoités et fréquentés par ceux qui y trouvent un cadre « *tranquille* » pour pratiquer librement des activités de loisirs. Ils se dégradent sous l'effet de ces transformations anarchiques et finissent par brûler régulièrement comme si la disparition du couvert boisé médiocre s'imposait comme une évolution inéluctable des massifs péri-urbains d'Aix-Marseille.

Cependant si tous les périmètres étudiés présentent des caractères communs qui les rendent vulnérables aux risques d'incendie, les dégradations annexes de la zone boisée (urbanisation sauvage ou non, multiplication des activités de loisirs non organisées) prennent plus d'importance lorsque sont réunis certains facteurs :

- *Le morcellement foncier* en zone forestière accélère, comme en milieu péri-urbain, les changements d'affectation de l'espace. Il exclut toute mise en valeur du couvert végétal, facilite la marchandisation du sol et multiplie le nombre d'intervenants, ce qui rend difficile toute action concertée. Ainsi, le secteur très morcellé de Fuveau Ouest fait l'objet depuis 1975 d'un marché foncier assez dynamique et annonciateur de change-

ments car les nouveaux propriétaires n'acquièrent pas pour réaliser un placement mais pour exercer une activité de loisir sur un terrain à bon marché. Peu après la mutation, ils implantent une résidence secondaire, un cabanon ou une caravane et viennent régulièrement fréquenter la zone. A Peynier au contraire où la structure foncière reste d'une taille plus importante (5 à 10 ha en moyenne), le marché foncier est beaucoup plus calme et la zone boisée ne subit aucun changement que ce soit avant ou après l'incendie.

- *La présence de coupures agricoles* est un facteur également très déterminant du devenir du massif bois car la présence d'une activité agricole même secondaire et résidentielle s'accompagne d'un niveau d'équipement minimum (voirie, eau, électricité) qui valorise la zone en la viabilisant. Toutes les activités (urbanisation, loisirs) profitent de cette structure légère en place pour coloniser le massif d'autant plus que les agriculteurs cèdent rapidement leurs terres pour fournir du terrain à bâtir dégagé et accessible aux demandeurs de résidences secondaires, (tandis que les cabanons s'implantent plus souvent sur les parcelles boisées). Ainsi, sur les communes de Fuveau et Trets les nombreuses petites enclaves agricoles ont servi de supports à la pénétration des activités dans la zone boisée, d'autant plus que les municipalités ont tendance à protéger les parcelles boisées en les classant en ND au P.O.S., et à laisser construire les parcelles agricoles, même lorsqu'elles sont insérées dans les bois (zonage NB). A Simiane et à Peynier, à l'inverse, les périmètres boisés ne présentent aucune enclave agricole et de ce fait les pressions restent très localisées en périphérie du massif près des zones déjà habitées.

- *Présence d'équipements.* En dehors de la présence d'équipements liés à l'agriculture certaines zones sont dotées d'autres types d'équipements : chemins D.F.C.I., routes de liaison traversant le massif boisé, etc... Là, également on constate le développement d'activités aux abords de ces équipements et parfois, même leur détournement au profit des propriétaires privés. Ainsi les chemins D.F.C.I. de Fuveau sont en grande partie construits de part et d'autre de la voie en cas d'incendie, outre la difficulté de lutter efficacement contre le feu à partir de ces chemins, les pompiers y sont monopolisés pour protéger les maisons.

Ainsi apparaissent aujourd'hui deux types de zones brûlées. Les unes vastes, impénétrables, non équipées sont véritablement abandonnées par tous (après le feu, comme elles l'étaient avant) et offrent un spectacle de désolation sans susciter de perspectives d'avenir à court terme (Peynier).

D'autres zones, soumises depuis plusieurs années avant l'incendie à des pressions nombreuses ont favorisé un développement anarchique d'activités, se trouvent aujourd'hui « *mises à nu* » et l'on mesure l'ampleur des changements dont elles ont fait l'objet. Ces zones ont perdu avec le feu leur dernier atout d'« *espace naturel* » car la forêt ne pourra jamais se réimplanter dans un milieu en cours d'urbanisation (Fuveau).

Aussi est-on tenté de conclure en soulignant à quel point les incendies sont liés à la politique d'utilisation du sol : les massifs forestiers ne brûlent pas d'eux-mêmes, mais par la pénétration de l'homme, par la parcellisation du sol, par son utilisation souvent anarchique. Une politique de prévention nous semble *a priori* passer par une bonne politique d'aménagement et d'urbanisme. Les zones les plus dangereuses semblent être celles dont les vocations sont indécises. Une urbanisation systématique bien délimitée et bien contrôlée est préférable à un laxisme où on voudrait contenter tout le monde, à la fois les « *écologistes* » et les spéculateurs.

Mais ceci exige une réflexion, plus approfondie que celle que nous n'avons actuellement fait qu'amorcer...

Catherine et Pierre PUECH

forêt méditerranéenne, t. IV, n° 2, 1982

Observatoire foncier et définition d'une stratégie foncière globale

**Intervention de Georges MEYER-HEINE,
Professeur à l'Institut d'Aménagement régional
d'Aix-en-Provence.**

Mon intervention sera très brève. Je me contenterai d'insister sur deux points :

1) *La notion de « pays »*. Le concept d'unité spatiale ou de « pays » est une notion essentielle pour la définition d'une stratégie foncière. Les « pays » ne sont pas des unités administratives traditionnelles, ils dépassent largement l'horizon communal. Ce sont des unités présentant une communauté d'intérêts ainsi que la possibilité de développer une politique globale de gestion.

La notion de « pays » ou d'unité spatiale est difficile à définir. Elle se distingue de l'unité administrative qui souvent n'est plus adaptée car elle date du découpage administratif de la révolution française.

Les différentes administrations ont trop souvent cherché la définition d'unités homogènes, alors qu'un « pays » peut très bien être hétérogène au point de vue géographique.

2) *L'observatoire foncier*. Il ne peut y avoir de stratégie foncière sans une bonne connaissance de l'ensemble des mutations foncières ainsi que des différents propriétaires. Une grande partie des opérations foncières sont réalisées dans un but spéculatif et dans le secret. Or, la transparence des opérations foncières conditionne la définition d'une stratégie globale.

Le Conseil général de Vaucluse a confié à l'Institut d'Aménagement rural le soin de mettre en place un observateur foncier du département. Ce type de démarche devrait pouvoir se généraliser pour permettre une politique cohérente à l'échelon régional et départemental.

Forêts et planification foncière en région méridionale

**Exposé de M. Michel NEVEUX,
Directeur du Centre régional
de la Propriété forestière de Provence,
Alpes, Côte d'Azur et de Corse**

L'exposé de M. NEVEUX sur cette question a repris l'essentiel des idées exprimées dans l'article publié par lui-même dans le tome IV numéro 1 (juillet 1982) pages 63-66 de la revue forêt méditerranéenne, sous le même titre : « Forêt et planification foncière en région méditerranéenne ». Nous renvoyons donc le lecteur à cet article dont nous donnons ci-dessous le résumé.

« Après une dizaine d'années de mise en œuvre de la réglementation foncière dans les régions méditerranéennes soumises à forte pression immobilière, on peut maintenant en constater certains effets pernicieux qui vont à l'encontre des objectifs qui lui étaient assignés.

Il s'agissait d'éviter le « mitage » des espaces naturels forestiers qui assurent l'équilibre écologique de la région.

Pour cela, il a été essentiellement tenu compte de l'utilisation du sol et ce sont les sols exempts d'occupation et d'utilisation qui ont été retenus comme étant à protéger.

Par contre, pour assurer un développement de l'urbanisation, on a ouvert à la construction les terres agricoles proches des équipements existants.

C'est ainsi que dans l'ensemble Bouches-du-Rhône-Var, ce sont 28 000 ha de terres agricoles qui ont changé d'affectation depuis 1970. L'auteur cite des exemples précis où l'on peut observer les effets de cette politique.

Il propose une définition à la fois plus restrictive et plus technique des terrains forestiers, un report de la pression urbaine sur les sols dégradés des versants sud, une préservation totale de toutes les terres agricoles et une concentration de l'effort forestier sur les sols non agricoles les plus aptes au maintien et à la création de la forêt ».

En complément à son intervention, M. Michel NEVEUX a dénoncé très vivement une pratique qui se développe depuis peu sur la côte : des marchands de biens achètent, à un prix relativement faible, des espaces boisés classés ND dans les P.O.S., c'est-à-dire classés en zones naturelles à protéger, inconstructibles. Puis ils les morcellent en parcelles d'environ 2 000 m² qu'ils revendent à des prix atteignant 150 F le m² à des gens désireux d'y installer des caravanes ou des cabanons. Il a demandé que l'association prenne vigoureusement partie contre cette pratique, qui bafoue toute réglementation d'urbanisme.

Structuration de l'espace et urbanisation Consommation de l'espace par l'urbanisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Exposé de M. Paul di ROMA, D.A.T.A.R.
Mission interministérielle pour la protection et
l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen.

1. - Le tableau II montre que la consommation de l'espace en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de l'ordre de **8 000 hectares par an**, représentant environ 52 000 logements (autorisés en 1980): dont 37 000 logements n'occupent que **2 000 hectares** alors que 15 000 pavillons isolés consomment **6 000 hectares**.

Quant à la consommation des espaces d'accompagnement (industriels, commerciaux, de service, parcs et sports); en l'absence de statistiques, on peut estimer qu'elle est sans doute assez importante dans les zones de logements groupés et négligeable dans les zones d'habitat dispersé.

2. - Les P.O.S. publiés ou approuvés couvrent maintenant le territoire des communes les plus peuplées (3 millions d'habitants sur une population totale régionale de 3,6 millions). Leur analyse permet de prévoir l'urbanisation pour les dix prochaines années. Du tableau II, il ressort les indications suivantes pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au 1^{er} janvier 1982, la consommation de l'espace représente :

en Zones ZU (Urbaines):	74 000 ha
en Zones NA (Urbanisation future):	33 000 ha
en Zones NB (Zones de campagne non protégée):	49 000 ha
en Zones NC (agricoles protégées):	310 000 ha
en Zones ND (naturelles strictes):	695 000 ha

Les territoires couverts par les P.O.S. représentent plus de la moitié de la superficie de la Région.

- **Les zones urbaines** comprennent non seulement les espaces bâtis mais également les espaces constructibles équipés ou qui seront équipés à moyen terme par la collectivité.

- **Les zones d'urbanisation future** (à moyen ou long terme) augmenteront de près de 50 % la superficie des zones urbaines. Pour leur aménagement, les collectivités locales recherchent en général des promoteurs immobiliers qui participent aux équipements d'infrastructure de sorte que les programmes de construction comprennent le maximum d'immeubles rentables (logements en accession) au détriment des équipements publics de super-structure et des espaces collectifs et sociaux.

- **Les zones de campagne non protégée** sont plus vastes que les zones d'urbanisation future et représentent une superficie égale aux deux tiers des zones urbaines: elles sont le siège de l'habitat dispersé qui, selon les secteurs, convient aux diverses couches de la population, allant des grandes résidences au cabanon.

	Logements autorisés en 1980 (source SIROCO)				Selon les déclarations du constructeur					
	Terrain en ha	Nombre logements	dont construction isolée		Logement principal			Logement secondaire		
			Logement	Terrain en ha	indiv.	collectif	Ensemble	indiv.	collectif	Ensemble
Bouches du Rhône	2.014	11.712	4.716	1.568	7.408	4.240	11.648	15	0	15
Var	2.748	18.885	4.585	1.702	7.130	9.692	16.822	616	192	808
Alpes Maritimes	1.239	10.277	1.917	698	3.326	6.190	9.516	1.139	172	1.311
Vaucluse	1.266	4.402	2.699	1.196	3.369	1.112	4.481	161	0	161
Alpes de Haute Provence	614	2.476	815	436	972	1.038	2.010	155	442	597
Hautes Alpes	345	4.642	704	233	694	983	1.677	214	3.276	3.490
Ensemble Région	8.226	52.394	15.436	5.833	22.899	23.255	46.154	2.300	4.082	6.382

Tableau I. - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Consommation de l'espace par l'urbanisation, par an.

	P.O.S. prescrits			P.O.S. publiés ou approuvés								Densité de la population des zones U	
	Nombre de communes	Superf. (km ²)	Population	Nombre de communes	Population	Superf. totale (ha)	Zonage en hectares						
							Zones U	NA	NB	NC	ND		
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR													
Bouches du Rhône	123	5.087	1.642.858	71	1.197.181	260.420	21.278	11.227	11.865	93.444	128.463	56,26	
	93	4.002	608.370	65	493.431	279.760	25.868	8.190	14.187	56.474	175.047	19,07	
Alpes Maritimes	108	3.002	817.176	42	662.056	54.741	10.811	2.449	12.769	2.816	25.895	61,24	
Vaucluse	107	2.720	361.533	73	277.631	176.060	7.935	5.093	7.756	94.110	60.251	34,99	
Alpes de Haute Provence	78	3.046	90.603	45	60.761	175.830	3.948	3.279	960	36.077	131.570	15,39	
Hautes Alpes	90	3.460	84.607	46	71.968	209.523	4.269	2.608	1.277	28.136	173.233	16,86	
	599	21.317	3.605.147	342	2.763.028	1.156.346	74.109	32.846	48.814	311.057	694.459		
LANGUEDOC - ROUSSILLON													
Gard	107	2.469	408.806	58	303.756	135.047	12.214	5.985	616	70.303	45.838	24,87	
Hérault	146	2.760	583.687	96	522.723	172.451	13.417	19.892	5.784	83.187	50.169	38,96	
Aude	41	1.058	162.277	21	136.211	61.637	3.550	3.800	1.102	35.691	17.495	38,37	
Pyrénées Orientales	121	2.481	278.342	56	114.386	107.525	5.561	4.862	1.081	58.826	36.195	20,57	
Lozère	18	538	32.490	2	9.642	5.963	392	171	26	3.968	1.406	24,60	
	433	9.306	1.465.602	233	1.086.718	482.623	35.134	34.710	8.609	251.975	151.103		

Tableau II. - Consommation de l'espace. Analyse des P.O.S. au 1^{er} janvier 1982 (statistique du Ministère de l'Urbanisme et du logement).

Leur caractéristique essentielle est un réseau de viabilité rudimentaire, utilisant tels quels les chemins ruraux; les désagréments de ce manque d'équipement ne sont tolérables que par le maintien d'une densité très faible de construction.

- **Les zones agricoles protégées** représentent moins du tiers des espaces naturels, alors que la forêt recouvre la plus grande part de ces espaces.

Ces deux zones accueillent une part de l'habitat diffus et, lors de la révision des P.O.S., sont mises à contribution pour la réservation des grands équipements demandant des superficies importantes (sports, industrie...), les droits à bâtir accordés et le découpage parcellaire rendant inaccessibles les autres zones.

Cette consommation de l'espace présente des aspects très différents suivant les départements :

Ainsi, si l'on compare, par exemple, les Alpes-Maritimes dont la population est inférieure de moitié à celle des Bouches-du-Rhône :

on décompte : une superficie de *zone NB* de l'ordre de 12 700 ha dans les Alpes-Maritimes contre 11 800 ha dans les Bouches-du-Rhône

et *a contrario*, une superficie de *zone NC* réduite à 2 800 ha dans les Alpes-Maritimes contre 93 000 ha dans les Bouches-du-Rhône

D'une manière générale, il apparaît que les Plans d'Occupation des Sols traduisent moins un développement urbain adapté aux besoins réels des populations que les pressions de la propriété foncière qui conduisent à prévoir la possibilité maximum d'occupation des sols par d'éventuelles constructions; en raison du fait que, dans notre région littorale, cette production est plus rentable que toute autre et apporte des plus-values substantielles aux valeurs foncières.

Ce processus met en péril les terres agricoles souvent équipées en réseaux divers, plus encore que la forêt.

En conclusion

L'usage social de la forêt est très dépendant de la façon dont est organisé le cadre de vie urbain.

Ne parlons pas des résidences en forêt car, comme le rappelle la circulaire du 20 juin 1980 « Construire en forêt, c'est détruire la forêt ».

Mais l'accueil du public pour les loisirs en forêt est très lié à la nature des équipements dont bénéficie le citoyen, tant dans son quartier que dans la ceinture verte péri-urbaine.

La pénurie en aires de jeux, de sports et de détente est telle dans les agglomérations que les forêts péri-urbaines tendent à se transformer en parcs urbains, rendant difficile une gestion forestière.

Pour améliorer à long terme la situation, la consommation de l'espace par l'urbanisation devrait prendre des formes nouvelles : les plus-values foncières pourraient être compensées par des cessions gratuites de terrain à la collectivité publique permettant à celle-ci d'organiser et de gérer une ceinture verte péri-urbaine.

D'autre part, il serait souhaitable que les zones d'urbanisation nouvelle (NA) soient consacrées davantage aux grands équipements publics nécessaires pour la population existante; et les lotissements résidentiels laissent une plus grande importance aux espaces verts collectifs, aux aires de jeux et de sports.

Conclusion : vers une

Expériences de développement intégrés dans la Wilaya de Tlemcen

Exposé de M. Abdelaziz GAOUAR, Maître-assistant à l'Université de Tlemcen, Directeur de l'Institut de Biologie, Président de l'Association pour la Sauvegarde et la protection de l'Environnement dans la Wilaya de Tlemcen : l'A.S.P.E.W.I.T.

L'A.S.P.E.W.I.T. est née il y a quatre ans environ. Elle est unique en son genre en Algérie.

Elle a à son actif un séminaire international sur l'environnement et un colloque sur l'urbanisation de la Wilaya de Tlemcen.

Par ailleurs, l'Institut des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral, cellule créée au sein de l'Institut de Biologie travaille à la préparation d'un colloque sur l'océanographie.

Dans le cadre de l'Université se tiendra courant juin 1982, un séminaire sur l'aménagement de la steppe.

L'Université de Tlemcen travaille sur deux axes de recherche :

- l'étude des potentialités de la steppe de la région de Tlemcen. A partir de l'étude du milieu, est défini un schéma de développement intégré;
- l'histoire de la végétation se basant sur l'étude des différents stades d'évolution d'un sol (la pédostratigraphie).

Par ailleurs, l'association A.S.P.E.W.I.T. a réussi à convaincre les autorités de la nécessité de créer un parc régional dans la région de Tlemcen.

1. – Le parc régional de Tlemcen

La région de Tlemcen possède de grandes étendues de yeuseraies, de suberaies et de cèdres. On constate la régénération du cèdre, espèce introduite, ainsi que celle de la flore locale : pin d'Alep, genévrier oxycèdre après une mise à défens de 16 ans. On a pu déceler également la présence de merisiers et d'érables de Montpellier.

conception plus globale de la gestion de l'espace

La mise en défens a été dernièrement supprimée, le parc étant destiné aux loisirs.

L'administration des eaux et forêts a décidé de faire de ce parc un lieu éducatif ouvert notamment aux scolaires et au public pendant quelques heures par jour. De plus, l'A.S.P.E.W.I.T. se propose de créer un arboretum : 3 000 plants de chênes liège provenant d'une pépinière y ont été introduits.

Il est cependant à craindre que la fréquentation entraîne la destruction des plants régénérés (piétinement).

Par ailleurs, on redoute également une pression accrue de la fréquentation des riverains dans les forêts environnantes, une fois le parc clôturé. En effet, à l'heure actuelle, 70 % de la superficie de ce parc est utilisée par ces derniers comme périmètre de parcours.

2. – *Elaboration d'un schéma d'écodéveloppement intégré. La définition d'un concept d'unité spatiale*

a. – L'approvisionnement des éleveurs agriculteurs en liaison avec l'aménagement des flancs de colline et l'utilisation rationnelle du sol.

Près de 75 % de la population locale est constituée d'agriculteurs (sans terre) et vit principalement de l'élevage.

La région du semi-aride, enclavée entre les monts de Tlemcen et la chaîne du littoral, se présente comme une chaîne de collines érodées situées entre 500 et 600 m d'altitude.

La recherche de l'aménagement rationnel des flancs de colline a conduit à rejeter la pratique des « banquettes », méthode peu économique et qui requiert un entretien permanent.

La stabilisation des interfluves est réalisée par la plantation de caroubiers. Le caroubier étant une essence à croissance lente, il a été nécessaire dans un premier temps de planter des légumineuses locales, particulièrement avides d'eau et à croissance rapide. Ces plantations permettent également la stabilisation de l'écoulement d'eau et une nourriture d'appoint pour l'élevage pendant la période sèche. Près de 10 000 hectares pourraient ainsi être mis en valeur dans la Wilaya de Tlemcen. De plus, il a été proposé d'introduire sur les flancs de colline, la culture de *Morus alba* (moriculture). En effet, une unité de sériciculture fonctionne dans la région à très faible rendement (15 %) en raison notamment de la nécessité

de terres irriguées, planes pour la moriculture. Il était peu concevable de détourner de bonnes terres utilisables à la culture de céréales pour faire de la culture industrielle.

b. – Repérages des zones subissant la pression de l'industrialisation et de l'urbanisation. La lutte contre l'exode rural.

Une grande partie du territoire algérien a été consommé par l'industrialisation et l'urbanisation. La consommation de l'espace à Tlemcen, qui n'était que de 63 hectares entre 1900 et 1962 est passé à 3 020 ha au cours des vingt dernières années. Ceci a entraîné la disparition des terres arables déjà peu nombreuses. Ce phénomène a été provoqué par un exode rural massif des campagnes vers les usines de la ville, accentué par l'absence d'industrie agricole ou para-alimentaire.

Un des premiers objectifs de l'aménagement de la région a été de stopper cet exode rural.

c. – L'application du concept d'unité spatiale à la définition d'un schéma de développement intégré.

Le Code communal algérien permet de définir une unité spatiale centrée sur la mairie. La concertation d'un certain nombre d'organismes et de personnalités telles que : la petite unité de gendarmerie, le délégué à l'agriculture, le responsable de la brigade forestière, la cellule du parti..., doit être à l'origine de l'élaboration d'une politique d'aménagement régional qui tienne compte de différents critères économiques, écologiques, sociaux. Des moyens de lutte contre le déséquilibre actuel pourront ainsi être dégagés.

C'est ainsi que la zone agricole au nord de Tlemcen, devrait voir le développement d'une agriculture péri et para-agricole.

En ce qui concerne la zone sud, on se heurte au problème du nomadisme. Deux solutions sont envisagées pour favoriser la semi-sédentarisation des nomades :

- l'implantation d'une petite unité de P.C.A. (Pharmacie Centrale Algérienne) qui utiliserait les plantes médicinales locales ;
- l'introduction de séries de végétation se substituant à l'écosystème alfa-arroise permettrait de sédentariser le troupeau. Il convient de rappeler les problèmes liés à l'exploitation de l'alfa qui a disparu à près de 60 % et les mauvais résultats obtenus lors des tentatives de réintroduction de cette espèce. Ceci oblige les éleveurs à se déplacer sur les régions environnantes, ce qui crée des sources de conflit entre éleveurs.

La semi-sédentarisation favoriserait de plus le contrôle médical, la scolarisation et le ravitaillement de la population et des troupeaux.

Recherches pour proposer une gestion patrimoniale

Exposé de M. Jean-Marc NATALI,
Société de conseil S.C.O.R.E.

Une réflexion sur la gestion patrimoniale des espaces méditerranéens a été développée en commun par le G.E.M.A.G.R.E.F. d'Aix et la société S.C.O.R.E. (Patrice BERTIER jusqu'à son décès, puis Jean-Marc NATALI, Louise-Marie JOFFRE, Laurent MERMET) à l'occasion de trois études :

- évaluation des fonctions des espaces boisés méditerranéens - études de cas dans le Lubéron (Vaucluse)
 - Étude réalisée pour la D.A.T.A.R. (mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen) (1978-1979);
- évaluation d'expériences de mise en valeur sylvo-pastorale et d'aménagement rural dans la zone méditerranéenne; exemple du Buëch (Hautes-Alpes)
 - Étude réalisée pour le Service Environnement et Protection du Consommateur de la C.E.E. en collaboration avec les équipes élevage ovin et études rurales montagnardes du C.E.M.A.G.R.E.F. (1980-1981);
- établissement de comptes du patrimoine naturel végétal méditerranéen - cas de la Corse - Étude réalisée pour la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel et la Mission pour l'aménagement et l'équipement de la Corse (1980-1981).

La méthode utilisée dans ces études est issue des recherches menées par Patrice BERTIER et par les équipes qui ont collaboré avec lui. Ces recherches ont porté sur le développement et l'analyse multicritère en vue de l'aide à la décision (1), sur la définition d'une gestion patrimoniale des ressources naturelles (2)(3) et sur l'élaboration d'une technique d'étude de cas par l'analyse des « logiques d'acteur ». Cette méthode peut être schématiquement présentée comme une **formalisation multicritère des logiques d'acteurs, selon quatre concepts patrimoniaux.**

Principes de base

L'hypothèse de base est que la gestion d'un patrimoine naturel doit être appréhendée au niveau local d'un territoire et de ses habitants. Nous nous sommes inspirés de l'« approche système » pour définir et étudier ce que nous avons appelé l'*éco-socio-système*, c'est-à-dire l'ensemble des relations écologiques, économiques, sociales et culturelles qui unissent les différentes composantes physiques et biologiques du territoire, ainsi que les acteurs, et le territoire et les différents acteurs entre eux (par acteurs, nous entendons : les gens qui utilisent directement le territoire; les institutions qui les représentent; les organismes extérieurs qui agissent sur le territoire).

Nous nous sommes appuyés sur une définition du patrimoine due à Henri OLLAGNON (2): ensemble d'éléments, matériels et non matériels, permettant à leur titulaire de sauvegarder son autonomie et son identité et de s'adapter à un avenir imprévisible.

Les étapes de la méthode

sont les suivantes :

a. - *Définition du territoire et des acteurs.* Pour être utilisée dans de bonnes conditions, la méthode doit être appliquée à l'étude d'un éco-socio-système bien caractérisé. Pour cela il faut d'abord délimiter le territoire à étudier et dresser la liste des acteurs (individus ou institutions) dont on analysera les logiques.

b. - *L'analyse des logiques d'acteurs.* Au sein de cet éco-socio-système, nous avons privilégié l'étude des relations qui lient les acteurs au territoire, et des relations qui ont lieu entre les acteurs à propos de la gestion du territoire.

c. - *Définition de concepts patrimoniaux pour interpréter les logiques d'acteur.* Partant de la définition ci-dessus du patrimoine, nous avons élaboré quatre concepts patrimoniaux : richesse, solidité, adaptabilité, cohérence. Ces quatre concepts nous servent à interpréter la logique de chacun des acteurs en termes patrimoniaux. Pour effectuer cette interprétation, il faut répondre aux quatre questions suivantes :

- pour la *richesse* : « Du point de vue de l'acteur N., comment peut-on rendre le territoire plus riche ? »;
- pour la *solidité* : « Quelles sont, du point de vue de N., les menaces qui pèsent sur ces richesses ? Quels sont les moyens qui aident à résister à ces menaces ? »;
- pour l'*adaptabilité* : « Quels sont les facteurs d'adaptation que l'acteur N. juge prioritaire de développer ? »;
- pour la *cohérence* : « Quand l'acteur N. est confronté à un nouveau projet, quelles conditions ce projet doit-il remplir (ou quelles contraintes doit-il respecter) pour être considéré par N. comme un *bon* projet ? ».

d. - *Construction d'une grille d'interprétation des logiques d'acteur selon les concepts patrimoniaux.*

Cette grille comprend quatre colonnes (une par concept) et autant de lignes qu'il y a d'acteurs différents dont la logique a été étudiée. Dans chaque case, appartenant à une colonne C et à une ligne N, on inscrit la réponse que l'acteur N donne à la question relative au concept C.

A partir de ces grilles d'interprétation, nous avons bâti (dans l'étude Corse) des *grilles de critères patrimoniaux* susceptibles de constituer la structure de base de comptes du patrimoine exprimant les préoccupations patrimoniales de tous les acteurs.

La cinquième étape a été différente lors de chacune des deux études Buëch et Corse, afin de répondre aux demandes différentes de leurs commanditaires.

(1) J. de MONTGOLFIER et P. BERTIER : l'approche multicritère des problèmes de décision. Ed. Hommes et Techniques, 1977, 290 pages.

(2) Bureau R.C.B. du Ministère de l'Agriculture : études sur la gestion de la nappe phréatique d'Alsace. Diffusion restreinte.

(3) J. de MONTGOLFIER, P. BERTIER : Tentatives pour poser le problème forestier en termes de patrimoine. Revue Forestière Française. N° spécial 1980, pp. 115-125.

e. — *Construction de grilles d'évaluation patrimoniale des projets.* Dans le cas du Buëch, pour chaque projet P que l'on voulait évaluer (par exemple : réalisation d'améliorations pastorales; reboisement; construction d'un barrage), nous avons établi une grille d'évaluation patrimoniale.

Ces grilles fournissent une schématisation de l'évaluation que chaque acteur N fait du projet P, sur la base de la signification concrète que revêtent pour lui les quatre concepts patrimoniaux : richesse, solidité, souplesse, cohérence. Pour les remplir, on se base sur la grille d'interprétation que l'on examine case par case en posant des questions du type : « Étant donné la réponse que vous, acteur N, avez faite à la question relative au concept C, le projet P vous apparaît-il comme favorable ou défavorable ? ». L'intérêt principal de ces grilles est de fournir une vue synthétique de la position qu'adoptera chaque acteur N vis-à-vis du projet P, en fonction de sa propre logique patrimoniale.

f. — *Établissement de scénarios.* Dans le cas de la Corse, outre l'approche par les logiques d'acteurs, nous avons aussi utilisé une approche par la description du patrimoine naturel végétal. Sur la base d'une bonne connaissance du terrain, d'une photo-interprétation de vues aériennes de 1960 et de 1975, plusieurs cartes ont été réalisées au 1/25 000 sur le pays de Venaco : occupation des terres, en 1960 et 1975; biovolume, en 1960 et 1975; diversité physiologique du paysage végétal, en 1960 et 1975; sensibilité du milieu naturel à la mise en culture; sensibilité de la végétation et du milieu à l'incendie. Puis on a calculé une **matrice de transition** entre types de formation végétale, donnant la probabilité qu'une superficie occupée par un type A de végétation à l'instant t soit occupée par un autre type B de végétation quinze ans plus tard.

La convergence de ces deux approches nous a permis :

- d'explicitier les mécanismes sociaux qui conduisaient aux pratiques actuelles d'incendies pastoraux;
- d'établir des **scénarios de l'avenir du patrimoine naturel, contrastés en fonction de la politique d'aménagement qui sera suivie;**
- d'évaluer l'impact de ces scénarios sur le patrimoine naturel.

Conclusions générales

La brièveté de cet exposé ne permet pas de présenter les conclusions que notre approche nous a permis de dégager, relativement à chacun des cas étudiés.

Appliquée à d'autres cas, notre approche pourrait, pensons-nous, contribuer à :

- aider à la mise en place de procédures d'évaluation des problèmes et des risques rencontrés, au niveau des projets d'équipement ou d'aménagement concernant le territoire local;
- organiser, autant que faire se peut, une véritable négociation entre les différents acteurs concernés par la gestion de leur patrimoine commun, sur la base de données communes et d'une reconnaissance réciproque de la diversité de leurs objectifs;
- expliciter, dans ce but, les objectifs patrimoniaux de ces différents acteurs;
- favoriser l'implantation de niveaux horizontaux, locaux, polyvalents et non sectorisés par fonction, pour la gestion du patrimoine naturel.

Conclusions du groupe de travail environnement, tourisme, loisirs

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tous les participants du groupe « Environnement, tourisme, loisirs » ont grandement apprécié la richesse de ces journées, marquées par des échanges d'expérience très intéressantes. La participation de nombreux élus n'a pas été étrangère à cette richesse.

Les sujets de nos discussions peuvent être regroupés en deux grands thèmes : les usages de la forêt méditerranéenne pour les loisirs, et les problèmes liés à l'urbanisation en forêt.

En ce qui concerne le premier de ces thèmes, les loisirs, de très nombreuses interventions ont montré la

grande diversité des préoccupations des différents utilisateurs des espaces boisés : chasseurs, mycologues, randonneurs, promeneurs, motards... La tournée dans la forêt départementale de Roques-Hautes, située au pied de la Sainte-Victoire, nous a également permis d'examiner les aménagements réalisés par l'Office national des Forêts dans une forêt aménagée pour les loisirs et l'accueil du public.

De ces interventions et de cette visite, deux conclusions principales se dégagent :

Les méthodes d'aménagement et d'équipement des forêts méditerranéennes en vue de

l'accueil du public sont opérationnelles. L'O.N.F. a en effet mis au point une doctrine d'aménagement et des techniques de réalisations d'équipements qui nous ont paru très satisfaisantes. Les sociologues nous ont mis en garde contre l'interprétation selon laquelle ces équipements répondraient à des demandes sociales préalablement définies; ils considèrent plutôt que c'est l'équipement qui induit et conditionne les pratiques des usagers. Il n'en reste pas moins vrai que les usagers semblent satisfaits de ce qui est mis à leur disposition: parkings rustiques, prairies de jeu, aires de pique-nique, chemins de promenade interdits aux véhicules, sentier botanique pédagogique, panneaux d'information, piste cavalière... Les photographies du domaine de Saint-Pons, au pied de la Sainte-Baume, que M. Bernard CHEVALIER nous a montrées au cours de son exposé ont confirmé le groupe dans cette première conclusion: on sait aménager et équiper la forêt méditerranéenne pour l'ouvrir au public.

La seconde conclusion est qu'au-delà de la très grande diversité des pratiques de la forêt, et des discours sur la forêt, il existe néanmoins, entre les diverses associations et l'administration, une très nette convergence des attitudes vis-à-vis de la fréquentation du public.

Associations et administration posent le problème de la fréquentation des espaces naturels en termes de pédagogie et d'organisation.

Celle-ci comme celles-là partent des idées que la nature est fragile, que le public non averti est ignare, et que, par son ignorance des choses de la nature il risque de causer de graves déprédations. C'est pourquoi il faut à la fois l'éduquer, et organiser son accueil pour qu'il ne cause pas de dégâts. C'est ainsi que l'O.N.F. crée un sentier botanique, que les mycologues veulent enseigner la reconnaissance des champignons, que certaines associations développent des projets pour initier les enfants (ferme nature de l'Association Occitane de Défense de la Forêt) ou les adultes (Alpes de Lumière) à la nature. L'O.N.F. organise avec soin les sentiers de promenade dans les forêts aménagées; certaines associations sont surtout sensibles aux problèmes d'organisation de l'espace: les chasseurs veulent organiser des brûlures contrôlées; les motards organisent le silence... Malgré des divergences ponctuelles et des conflits inévitables, administration et associations se retrouvent autour de ces deux objectifs fondamentaux, pédagogie visant le grand public et organisation de l'espace pour l'adapter à différents usages de loisir.

En ce qui concerne le deuxième thème de notre groupe, celui de l'urbanisation en forêt, les conclusions sont moins nettes.

Certes, on retrouve un consensus autour de l'idée que **l'urbanisation doit être organisée.** Elus, promoteurs, urbanistes, propriétaires forestiers sont bien d'accord sur la nécessité d'atteindre cet objectif. Mais les moyens d'y parvenir n'ont pas fait leurs preuves: le maire de Lourmarin, qui a mis en place dans sa commune une expérience très novatrice de transfert des coefficients d'occupation des sols, nous a expliqué que cette opération ne répondait pas à tous les espoirs placés en elle. Cependant, cette organisation est, pour tous, nécessaire: au cours de la tournée, nous avons pu constater les méfaits de son absence: une piste de défense des forêts contre l'incendie a été tracée dans une forêt à la propriété très morcelée: le résultat en a été la prolifération de constructions, depuis la caravane placée à demeure, jusqu'à la villa spacieuse. En 1979, l'ensemble de la forêt (1 500 hectares) a brûlé, à l'exception des constructions qui ont été bien défendues par les pompiers. Certains participants ont également exprimé l'idée qu'il y avait un déséquilibre entre la très grande protection par le code forestier des zones de garrigues peu

productives et la faible protection des riches mais rares terres agricoles, stérilisées par le mitage: ils ont donc proposé d'organiser l'espace autrement, en construisant dans certaines garrigues, et en sauvegardant les bonnes terres; mais d'autres participants ont craint qu'une telle évolution n'accélère l'urbanisation en forêt, sans pour autant réussir à protéger vraiment les espaces agricoles. En définitive, les idées qui ont prévalu ont été qu'il fallait établir une stratégie globale de l'aménagement foncier, aux deux niveaux de la région et du « pays », et que cette stratégie devrait s'appuyer sur une très bonne connaissance des données foncières.

Enfin, la dernière conclusion qui est ressortie de nos discussions a été que **les problèmes que pose la gestion d'une forêt doivent être replacés dans le contexte d'ensemble de l'aménagement du territoire dont la forêt fait partie.** Ainsi, un propriétaire forestier nous a expliqué comment, depuis six cents ans, sa famille gérait une forêt, en adaptant à la fois la nature de ses relations sociales avec les autres habitants de son village et la stratégie de gestion de l'ensemble des biens familiaux. M. NATALI, économiste et sociologue, nous a rendu compte de la méthode qu'il utilise pour étudier la gestion patrimoniale de l'espace, méthode fondée sur l'analyse des logiques des acteurs qui interviennent dans la gestion d'un territoire défini. M. GAOUAR, de l'Université de Tlemcen, nous a exposé les applications concrètes de la notion d'éco-développement, dans la Wilaya de Tlemcen, en Algérie.

Ces trois interventions nous ont bien montré, chacune à leur manière, que la gestion des espaces boisés méditerranéens devait, et pouvait se faire en tenant compte de leur avenir à très long terme et des interdépendances multiples entre ces espaces et leur environnement écologique, économique, social, culturel, politique et technique.

Sur cette dernière conclusion, je voudrais, Monsieur le Président, me faire l'interprète de tous les participants du groupe « Environnement, tourisme, loisirs », pour remercier l'association « Forêt méditerranéenne » d'avoir organisé de si passionnantes rencontres, et pour souhaiter la poursuite de ces échanges dans le cadre de votre association.

J.M.